

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 10.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 6 MARS 1879

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de L'Opinion Publique, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de L'Opinion Publique, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

Centenaire du Héros de Châteauguay.—Monument du Héros de Châteauguay, par C.-A.-M. Globensky.— La préséance, par A. Géliinas.—Les hommes de 1837: Philippe-N. Pacaud (suite), par Jules Airvaux.— Échos d'Ottawa.—Un Canadien-fraçais d'un certain âge.—Nos gravures.—Deux premiers ministres.—Poésies: Petits moineaux, par Arthur Globensky.—La bande rouge, par F. du Boisgobey (suite).—Choses et autres.—Mélanges.—Les échecs.—Le jeu de dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES: Le Bureau du Service Civil: Wm.-Henry Griffin, scr., président; Edouard-J. Langevin, scr., secrétaire; Ouverture du parlement: Arrivée de Son Excellence; Événements de la semaine; Paris sous la neige; Les embarras de bébé; La première leçon.

LE HÉROS DE CHATEAUGUAY

La démonstration organisée pour célébrer le centenaire et le cinquantième anniversaire de la mort du héros de Châteauguay, a été un beau succès, en dépit du mauvais temps et des mauvais chemins, qui avaient empêché un grand nombre de personnes de s'y rendre.

Les organisateurs n'avaient rien épargné pour donner à cette fête tout l'éclat possible. Des arcs de triomphe avaient été élevés sur la principale rue du village, des drapeaux flottaient aux fenêtres, partout des inscriptions rappelaient les faits d'armes les plus glorieux de notre histoire.

La fête commença le matin par une procession dans laquelle figurèrent des députations militaires d'un grand nombre de corps de milice et de volontaires de Montréal et des paroisses environnantes, des prêtres, les élèves du collège et des écoles des Frères, trois corps de musique et environ 1,500 personnes.

Après avoir parcouru le village, la procession se rendit à l'église, qu'on avait décorée avec beaucoup de goût. Elle était toute pavoisée de draperies noires et jaunes, et on y voyait un catafalque et un obélisque imposant, couverts d'inscriptions patriotiques. Une messe de requiem des plus solennelles fut chantée par messire

Thibault, curé de la paroisse; la collecte fut faite par le lieutenant-colonel Rodier, du 76^{me} régiment des Voltigeurs de Châteauguay, par le major Lapointe, le capitaine Bédard et le lieutenant Giroux, du 65^{me} des Mont-Royaux.

L'obélisque se trouvait à gauche de l'autel, au-dessus de l'endroit même où reposent les cendres du héros de Châteauguay. M. Globensky, seigneur de Saint-Eustache, y avait déposé une couronne d'immortelles avec l'inscription suivante: "Hommage du fils d'un voltigeur au héros de Châteauguay."

Dans l'après-midi, une réunion du comité relatif au monument eut lieu au collège, sous la présidence de M. Globensky. On y discuta la question d'élever à de Salaberry un monument qui serait inauguré le 24 juin prochain, et d'en payer le coût au moyen d'une souscription générale d'une piastre par tête. Chaque souscripteur devra recevoir un portrait et une biographie du lieutenant-colonel de Salaberry, avec les noms de tous les officiers qui ont combattu à Châteauguay, et M. David sera prié d'écrire cette biographie. M. Globensky exprima l'opinion que le monument devait être élevé à Montréal, mais la majorité se prononça en faveur de Chambly.

Le soir, tout Chambly était rendu dans la salle occupée autrefois comme quartiers-généraux des régiments stationnés à Chambly. Toute couverte de tentures, de drapeaux et d'inscriptions, cette salle présentait un coup-d'œil charmant.

Le Dr Martel, député du comté de Chambly, présidait, ayant à ses côtés, entr'autres: M. Yule, seigneur de Chambly, qui occupe la maison où a vécu le héros; M. Willett, qui habite celle où il est mort; M. Charlebois, député de Chambly; le colonel Charles de Salaberry, Léonidas de Salaberry, Châteauguay de Salaberry, S. S. Hatt, colonel Labranche, capitaine Brosseau, les lieutenants Bizillon et Sylvestre; M. le juge Dugas, L. Taché, l'hon. M. de Boucherville; les Révds MM. Thibault et Primeau, et plusieurs autres.

Le président lut plusieurs lettres et télégrammes de personnages distingués s'excusant de ne pouvoir assister à la démonstration, et le secrétaire, M. Dion, annonça, au milieu des applaudissements, que la première souscription pour le monument était venue des "Fils de Châteauguay," une compagnie de volontaires formée à Nicolet.

Le colonel d'Orsonnens, appelé à prendre la parole, s'exprima dans les termes suivants:

Mesdames et Messieurs,

Invité, il y a quelques jours, à prendre la parole dans cette assemblée, j'ai hésité longtemps avant de savoir si je devais le faire à côté de nos meilleurs orateurs et écrivains. Mais, comprenant qu'en ce jour la nation entière veut reconnaître un des artisans de sa gloire, et lui élever un monument que l'histoire se chargera de perpétuer, je viens, moi aussi, soldat, apporter mon tribut d'hommages, ma petite pierre, si je puis m'exprimer ainsi, pour aider à l'édifice général que nos gloires politiques et littéraires se plaisent à élever dans le moment.

Je n'entreprendrai pas, mesdames et messieurs, de vous raconter les événements de 1812-1813, la victoire de Châteauguay et ses conséquences politiques; l'histoire a déjà inscrit dans ses pages ces faits mémorables, et d'autres orateurs vous en parleront encore ce soir. Mais vous me permettez bien, je l'espère, de tirer de ces faits quelques conséquences utiles pour mes compatriotes au point de vue militaire.

Il fait bon de voir, dans ce siècle de scepticisme, un peuple commencer d'honorer le héros

dont nous célébrons la mémoire en ce jour par la prière à Dieu pour le repos de son âme.

Coufiant en la miséricorde divine, il ne nous reste plus qu'à remercier le Tout-Puissant de nous avoir donné, dans le moment critique, un homme, le lieutenant-colonel Charles-Michel de Salaberry, qui devait sauver la patrie et nous conserver à l'ombre du drapeau britannique qui nous a rendu aujourd'hui le peuple le plus heureux de la terre.

Le lieutenant-colonel de Salaberry est pour moi un de ces hommes prédestinés que la Providence suscite dans les grandes crises pour accomplir les voies de Dieu.

Nos historiens et nos poètes l'ont comparé à ce héros de la Grèce, qui, après avoir vainement défendu les Thermopyles, qui étaient la clef de son pays, se résolut de mourir avec 300 fidèles soldats plutôt que de laisser passer l'ennemi. Le Léonidas grec périt avec tous les siens. Sparte, après avoir reçu ses ossements, lui érigea un magnifique tombeau, ainsi qu'un temple à la mémoire de ses 300 compagnons. Le Léonidas canadien, lui, est revenu vainqueur du combat—ferons-nous moins pour lui!

Allons un peu plus loin dans l'histoire: nous y trouvons aussi que Gédéon, général des Hébreux, voyant ses compatriotes opprimés par les Madianites, choisit les 300 plus braves de ses soldats, les munit de flambeaux et de trompettes, et pénétra avec eux, durant la nuit, dans le camp ennemi. Les Madianites, épouvantés de cette attaque nocturne, et croyant à un grand nombre d'ennemis, commencèrent par s'entre-tuer dans leur frayeur, et prirent la fuite. Les Hébreux, affranchis et reconnaissants, offrirent le sceptre à Gédéon, mais il se contenta du titre de juge.

De Salaberry—Gédéon lui aussi—sans doute inspiré par Dieu, ordonna à ses soldats de se munir de clairons et de sonner partout au loin la charge, pendant que nos 300 braves s'avançaient héroïquement. Le combat s'engagea. La fusillade et les cris des combattants font retentir les échos de nos bois. Mais tout à coup un son strident domine tout ce bruit: c'est le son des clairons des Voltigeurs qui sonnent leur martial "En avant!" L'ennemi, surpris, hésite; il se croit contourné par une puissante armée; il craint pour ses ailes et se replie. L'ange du combat protégeait sans doute nos armes, car on eût dit que de son aile puissante il avait balayé cette armée de 8,000 hommes qui n'avait devant elle que 300 de nos enfants. Le Canada était sauvé!

De Salaberry, semblable au Gédéon de l'histoire juive, revint vainqueur, mais on ne lui offrit point de sceptre, et il se contenta du titre de Compagnon du Bain (C. B.) Il trouva sa récompense dans la satisfaction d'avoir rempli son devoir en soldat, et d'avoir fidèlement servi son Roi. Mais nous, ses compatriotes reconnaissants, laisserons-nous blanchir ses ossements sous un simple mausolée de famille? Serions-nous donc moins reconnaissants que des peuples alors à demi civilisés!

L'idée du comité général, en célébrant ce centenaire, a été d'élever un monument à la mémoire d'une de nos gloires nationales pour en perpétuer le souvenir. C'est pourquoi je vous ai dit que je venais apporter ma petite pierre à l'édifice. A vous, mes compatriotes, de faire et de compléter un monument grandiose. L'armée qui commence à naître dans notre pays a les yeux fixés sur vous. Montrez que vous savez apprécier les belles, les grandes choses et les grands dévouements. Les cœurs et les courages ne manquent pas, mais ils passent inaperçus! Peuple, levez-vous! Agissez! Il en est temps encore. Écrivez avec l'airain ou le marbre l'histoire de vos combats et de vos victoires.....

J'ai vu plusieurs de ses compagnons; ma position m'a mis en contact avec quelques-uns de ses vieux soldats, compagnons de sa gloire. J'ai eu l'avantage de pouvoir distribuer à quelques-uns d'entre eux l'argent voté par le parlement. Si le montant n'était pas suffisant pour donner à leur vieillesse le confort dont elle avait besoin, du moins, c'était un hommage rendu à leurs services.

Si vous les aviez entendus comme moi! comme ils aimèrent leur colonel! comme ils avaient apprécié son courage! comme ils aimaient à redire les petits épisodes de cette campagne et à se rappeler le nom de leurs compagnons! Cette bouchée de gloire qu'il leur avait donnée les avait mis de belle humeur; à 80 ans passés, deux de ces vétérans m'ont dit qu'ils étaient encore prêts à prendre le mousquet pour la défense du pays s'il en était nécessaire. S'ils eussent su ce que nous faisons ici ce soir, bien sûr

ils auraient voulu courir à d'autres gloires, avant de se reposer pour toujours sur leurs lauriers.

Ne pourrions-nous joindre leurs noms au grand nom qui les honore et que nous honorons? Bien des fois j'aurais voulu les réunir, mais leur âge et leurs infirmités m'ont souvent fait aller à eux. Depuis, le temps les a décimés et bien peu restent. Que le monument qui sera élevé à celui qui les a conduits à la victoire abrite aussi leurs noms, ou tout au moins les noms de leurs officiers, sous sa gloire reconnaissante.

Depuis quelque temps, et tout dernièrement encore, on a parlé de changements militaires et de réduction dans les cadres de notre armée. Qu'on n'oublie pas que cette armée, à peine formée, a déjà rendu des services importants tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

A l'extérieur, en conservant nos relations, maintenant amicales, avec nos voisins, par son attitude sur les frontières lors de l'affaire de Saint-Albans; à l'intérieur, en protégeant nos foyers contre les invasions féniennes et en faisant respecter l'autorité auguste de nos lois dans les affaires d'émeute de Toronto, Québec et Montréal.

Je ne viens pas ici faire un plaidoyer en faveur d'une organisation qui doit être toute nationale et patriotique. Non, mais je veux vous montrer la nécessité de supporter et d'encourager vos soldats. C'est en les habituant de longue main aux misères des camps, c'est en développant chez eux toutes les qualités qui font le bon citoyen, c'est en cultivant chez eux le sentiment de l'honneur et du dévouement, qu'un peuple libre fait respecter ses droits et son drapeau. A vous donc, messieurs, d'élever des monuments dignes de leurs sacrifices; à vous, mesdames, d'inculquer à vos fils les saintes traditions de l'honneur.

Quand vous sortirez d'ici, allez et racontez à ceux qui sont absents ce que vous aurez entendu; que vos fils le redisent à vos petits-fils, afin qu'un jour, si l'ennemi frappait à vos portes, la nation entière se soulève; que vos soldats sachent qu'en se sacrifiant et en mourant pour leur roi et vos libertés, ils ont fixé sur eux les regards d'un peuple reconnaissant.

L'hon. M. de Boucherville exprima la pensée patriotique qu'on devait profiter de l'occasion pour répandre l'idée d'élever des monuments à toutes nos gloires nationales. Rappelant en peu de mots l'héroïsme de Daulac et de ses seize compagnons, qui se battirent pendant plusieurs jours contre 300 Iroquois et se firent tuer jusqu'au dernier pour sauver la colonie, il demanda si un pareil acte de courage et de dévouement ne méritait pas d'être immortalisé par un monument. Des applaudissements enthousiastes accueillirent ses paroles.

M. Globensky, de Saint-Eustache, prit ensuite la parole. Il est l'auteur de la belle correspondance publiée, il y a quelque temps, dans le National et reproduite dans L'Opinion Publique, et dans laquelle il suggérait, ne sachant pas qu'il en était question dans le temps, d'élever un monument à de Salaberry. Il rappela ce que son père, qui avait combattu sous de Salaberry, lui avait dit souvent du héros de Châteauguay et exprima dans un langage ému des sentiments qui furent bien accueillis.

M. Bernier, avocat, de Saint-Jean, lut quelques pages éloquentes qu'il avait composées en l'honneur du héros.

M. Willett dit qu'il était heureux, quoiqu'il fût Américain d'origine, de rendre hommage à l'esprit guerrier et à l'héroïsme de de Salaberry. Il dit qu'on ne peut nier au héros de Châteauguay de belles qualités militaires, une grande sûreté de coup d'œil et de jugement unie à la science et à la stratégie, à la promptitude de l'esprit et à la bravoure la plus remarquable.

M. L. O. David fit ensuite l'éloge du héros de Châteauguay, qu'il termina par les réflexions suivantes:

Ma tâche est finie. Il ne me reste plus qu'un

souhait à faire : c'est que si nous étions appelés sur les champs de bataille, la providence nous envoie des de Salaberry pour montrer que les descendants des vainqueurs de Carillon, de la Monongahéla, des plaines d'Abraham et de Châteauguay ne sont pas dégénérés.

Il ne faut pas souhaiter la guerre à cause des malheurs qu'elle traîne après elle ; mais quand on pense

A ce monde de gloire ou vécut nos aïeux.

pour me servir du langage de notre grand poète, Crémazie, qui vient de mourir, on se prend quelquefois à désirer que le clairon des batailles, étouffant les cris discordants de nos mesquines querelles, réveille en nous l'esprit guerrier de nos pères et les sentiments chevaleresques qui les ont immortalisés.

C'est par des démonstrations comme celle qui nous réunit aujourd'hui qu'on perpétue ces sentiments, qu'on apprend aux fils à respecter la mémoire de leurs pères et à imiter leurs nobles exemples. Les nations les plus illustres sont celles qui ont su le mieux immortaliser la mémoire de leurs grands hommes ; les peuples qui ne se souviennent pas se condamnent eux-mêmes à l'oubli, à la mort. Les poèmes et les monuments sont les gardiens de l'honneur et des traditions d'un peuple, la glorification des héros du passé est la semence des héros de l'avenir. D'ailleurs, ne craignons pas de trop exalter ce qu'il y a de meilleur et de plus beau dans les âmes, de trop faire vibrer dans les cœurs les cordes les plus délicates et les plus nobles. De même que la vie serait difficile à supporter si les fleurs n'y croissaient au milieu des ronces et des épines dont elle est remplie, ainsi l'humanité serait une triste chose si, à côté du spectacle désolant de ses petites misères et de ses égoïsmes, elle n'avait, pour nous consoler et nous fortifier, le tableau de ses grandeurs et de ses dévouements.

M. Châteauguay de Salaberry remercia, au nom de la famille, les organisateurs de la démonstration ainsi que tous ceux qui avaient contribué à son éclat, et le Dr Martel couronna le tout par un petit discours très-bien fait.

Durant la soirée, une chanson composée par M. Sulte, d'Ottawa, fut chantée par les élèves du collège, les corps de musique jouèrent plusieurs airs canadiens et M. Dion lut une poésie composée par M. Pigeon, curé de Saint-Philippe, à l'occasion de la cinquantième année du héros de Châteauguay.

Le tout se termina par une collation donnée par M. Joyce aux musiciens ; des santés furent proposées et des discours furent prononcés par MM. J. O. Dion, David, Bernier, Stébanne et Taylor.

N'oublions pas de dire que durant toute la soirée, les belles résidences de MM. Yule et Willett furent brillamment illuminées.

En somme, cette démonstration a été digne du héros de Châteauguay et du patriotisme bien connu des citoyens de Chambly, et elle fait honneur à ceux qui l'ont organisée.

MONUMENT DU HÉROS DE CHATEAUGUAY

Monsieur le Rédacteur,

De retour de Chambly où je suis allé, avec vous et tant d'autres, payer mon tribut d'hommage à la mémoire du grand soldat, le Héros de Châteauguay, je m'empresse de remplir la promesse que je vous ai faite ainsi qu'à plusieurs citoyens.

Comme vous le savez, cette promesse se rattache à une question nationale, et fort importante.

Un monument doit être élevé à la mémoire du colonel de Salaberry ; c'est une question résolue, le peuple le veut ; mais où devra-t-on élever ce monument ? Voilà la difficulté.

Puisque je vous ai promis d'en provoquer la discussion, afin qu'elle tombe dans le domaine de la presse, je le fais volontiers et j'accompagnerai la provocation de ce débat dans les journaux, de quelques remarques absolument opportunes.

Chambly réclame le monument, et je ne blâme point son distingué curé ainsi que notre patriotique compatriote, M. Dion, de manifester un tel désir. Si j'eusse été citoyen de Chambly, j'aurais peut-être invoqué comme eux les souvenirs que cette gloire de la nation a laissés à Chambly : ses largesses, ses nombreux bienfaits et ses cendres !... mais j'eusse été égoïste, je dois l'avouer.

Ce vaillant guerrier devait naître comme il devait mourir ; mais le lieu de sa naissance n'a pas plus le droit de réclamer son

monument que le lieu où il est mort. Sa mémoire, que nous voulons perpétuer et léguer aux générations futures, appartient au peuple.

Le colonel de Salaberry a rendu un service impérissable au pays, et c'est le pays qui veut le reconnaître en lui élevant un monument. Conséquemment, le pays désira que ce monument ou ce mausolée soit placé, non à Beauport, lieu de sa naissance ; non à Chambly, lieu de son décès, mais à Montréal, dans le centre de la population du Dominion qui veut le voir et le contempler.

Si les citoyens de Chambly persistent à revendiquer la faveur de posséder ce monument, ils ne peuvent s'attendre à ce que le pays souscrive avec entraînement à cette œuvre nationale, et voici pourquoi :

Parce que, si ce monument est placé dans un endroit isolé, beaucoup de personnes appelées à souscrire répondront : Vous nous demandez plus que l'impossible ; car, si nous avons l'occasion de visiter Montréal, soit pour affaires ou autrement, nous n'avons jamais vu Chambly et nous n'aurons jamais les moyens de visiter cet endroit uniquement pour aller y admirer ce monument national auquel on veut cependant nous engager à souscrire.

Cet argument, dont le public tirera une juste conséquence, nous fera beaucoup de mal. Les souscriptions manqueront et nous n'aurons qu'un monument fort modeste, ce que nous ne voulons pas cependant.

Puisque nous voulons faire revivre chez nos compatriotes l'ancienne ardeur militaire de nos aïeux, il faut ériger ce monument dans la ville de Montréal, où toute la population du pays pourra aller le contempler, sans faire les frais d'un voyage à Chambly. Le grand, le petit, le pauvre, l'étranger, tous, accompagnés de leurs enfants, pourront se donner la vive satisfaction de voir ce mausolée. Quel est celui, qu'il soit né dans une chaumière ou dans un palais, qui ne s'est pas fait gloire et honneur de publier et de relire au coin du feu le combat glorieux de nos pères à Châteauguay ? Puisqu'il en est ainsi et puisqu'à l'exemple de Sparte, nous voulons élever un monument à la mémoire du Léonidas canadien, le colonel de Salaberry, et à celle de ses 300 Spartiates, il faut que nos fils le voient !...

Oui, dans l'intérêt du succès de cette entreprise grande et nationale, pour laquelle Chambly a tant fait, j'espère que les quelques personnes (10 à peine) qui formaient l'assemblée convoquée dans le collège de l'endroit, le 25 de février, et que j'ai eu l'honneur de présider, voudront bien revenir sur une décision à laquelle j'étais loin de m'attendre.

J'ai le droit de dire que j'étais loin de m'attendre à une telle solution ; car, quatre ou cinq jours avant ce petit caucus, M. Dion me disait à Montréal que, dans l'intérêt des souscripteurs, il pensait, comme moi, que le monument devrait être élevé dans cette ville ; mais qu'il exigerait qu'une tablette ou pierre mémorative fût érigée à Chambly. Alors, pourquoi M. Dion demande-t-il aujourd'hui ce qu'hier il croyait impossible ?

Il me répondra sans doute que c'est son attachement pour son endroit natal qui l'a fait agir ainsi, et je l'en félicite ; mais M. Dion doit savoir qu'en persistant dans ses prétentions, il peut faire beaucoup de tort à une entreprise nationale, pour laquelle il a déployé tant de zèle et tant de patriotisme. Il doit aussi se rappeler qu'à part le Rév. Messire Thibault, M. le directeur des Frères, accompagné de deux autres Frères, et tout au plus de trois ou quatre citoyens de Chambly, la notabilité de cette localité se faisait remarquer par une absence complète à cette petite réunion. Il doit aussi se souvenir que, quand nous avons discuté la question du choix de l'endroit où le monument devait être érigé, j'ai non-seulement suggéré que cette importante question fût décidée par la majorité des divers comités qui seraient formés dans la province, j'ai ajouté que les quelques personnes qui composaient cette assemblée ne pouvaient point s'arroger le droit ou assumer la responsabilité de décider en

faveur de Chambly contre Montréal, sans consulter le pays.

Parmi les étrangers qui assistaient à cette réunion, il se trouvait le colonel d'Orsonnens, un avocat distingué de St-Jean dont je ne me rappelle pas le nom, ainsi que le colonel de Bellefeuille et le major Doherty. Les deux premiers, pour faire plaisir, sans doute, au Rév. Messire Thibault ainsi qu'à M. Dion, se rangèrent de leur côté, et exprimèrent leur opinion en faveur de Chambly ; mais ils savent, tous deux, qu'après cette assemblée, nous leur avons reproché leur complaisance, et leur avons démontré qu'ils auraient dû consentir à ce que le peuple décidât cette question.

Pour en arriver à cet appel au peuple, je suggérerai que les listes de souscripteurs portent deux colonnes : l'une pour ceux qui désireront souscrire en faveur de Montréal, et l'autre en faveur de Chambly ; la minorité, bien entendu, devant se soumettre au verdict de la majorité. Voilà, n'est-ce pas, monsieur le rédacteur, un moyen fort juste de régler cette question.

Je suggère, de plus, qu'on nomme un comité général et spécial, qui serait composé de membres à être choisis tant dans les villes que dans les campagnes ; puis de donner à ce comité un pouvoir étendu pour qu'il organise les sous-comités, auxquels il indiquerait la marche à suivre afin d'obtenir des souscriptions au monument. Pour effectuer ce résultat, on convoquerait une assemblée à Montréal, où deux délégués par paroisse et pour chaque ville seraient invités à assister, et où ils nommeraient ce comité spécial et exécutif ; et alors seulement, il sera facile de procéder à la perception des souscriptions.

Je suis heureux de vous dire que tous les membres de la famille de Salaberry que j'ai vus à Chambly (quoiqu'ils ne veuillent point intervenir dans le débat de la question), partagent néanmoins nos vues, et sont d'opinion que le monument devrait être érigé à Montréal. L'aîné de la famille, le seul fils survivant du héros de Châteauguay, avec la générosité et la grandeur d'âme qui distinguent cette noble famille, m'a fait une remarque bien judicieuse et contre laquelle viendront se briser tous les arguments de nos distingués adversaires : "Chambly, me dit-il, possède un monument de mon père ; mais, comme celui que l'on veut élever est un monument national, et que le pays veut en défrayer les frais, je comprends comme vous qu'il doit être élevé dans un grand centre comme Montréal."

Puisque le pays le voudra, du moins je le pense, et que la famille de Salaberry le veut, il faut que ce monument soit érigé à Montréal, afin de recueillir une souscription considérable et plus élevée que celle que l'on pourrait obtenir en faveur de Chambly. Oui, il faut que l'œuvre destinée à conserver la mémoire d'un combat glorieux, soit digne du commandant et de ses compagnons d'armes.

Ce n'est pas un monument ordinaire et destiné à figurer dans un endroit isolé qu'il nous faut, c'est un monument durable, splendide, et plus il sera riche, plus le pays et la famille de Salaberry y gagneront en honneur.

Avant de terminer cette lettre déjà trop longue, que je n'ai pas eu le temps de soigner et qui pêche dans la rédaction, je dirai avec vous, je dirai avec M. le juge Dugas et avec plusieurs autres personnes distinguées que j'ai eu l'honneur de voir à Chambly : en France, en Angleterre et dans tous les pays du monde, les monuments élevés aux grands hommes figurent généralement dans les grands centres, dans les grandes villes. Cependant, moi pour un, je n'ai pas voulu oublier Chambly, car j'ai laissé en la possession de M. Dion, cet excellent patriote, un canevas où j'élabore une série de résolutions qui doivent être revues et corrigées et que l'on a décidé de publier ; résolutions parmi lesquelles il s'en trouve une qui statue que, à l'aide des souscriptions, une pierre mémorative sera léguée à Chambly, afin d'y conserver le souvenir de la célébration du centenaire du Héros de Châteauguay.

Ayant exprimé mon opinion, afin que

la presse, cet organe puissant du peuple, s'en empare et la discute, j'espère que je ne serai pas obligé de la défendre, d'autant plus que je veux obéir au commandement d'une maxime bien connue : *Vox populi, vox Dei.*

Enfin, ce que je veux et désire avant tout, c'est le succès de notre belle et grande entreprise, l'érection d'un magnifique monument, soit dans le jardin Viger, soit sur le bord du sentier qui conduit au sommet du parc de la montagne, soit sur le sommet même de cette montagne ou sur une place publique, afin que le pays et les visiteurs étrangers contemplent cette œuvre nationale et y lisent l'histoire de la victoire éclatante remportée par nos pères à Châteauguay.

Ce que je désire aussi, c'est de ne pas froisser les sentiments nobles, mais trop intéressés, que nourrissent les citoyens de Chambly pour leur localité ; car je tiens à conserver leur estime comme celle de leur très-digne et très-distingué pasteur, qui tous m'ont honoré d'une attention toute particulière et on ne peut plus gracieuse. Oui, ce que je veux avec eux, c'est l'inauguration d'un monument superbe, destiné à passer à la postérité, et qui devra faire grand honneur au pays.

Avec une parfaite considération, veuillez me croire, chez monsieur,

Notre tout dévoué serviteur,

C.-A.-M. GLOBENSKY.

Plateau des Chênes, 27 février 1879.

LA PRÉSENCE

Il y a quelques années, une violente querelle éclata à Québec entre les autorités de la province et de la ville d'une part, et les consuls français et espagnol alors en charge comme consuls généraux pour l'Amérique Britannique du Nord et résidant dans la capitale du Bas-Canada, d'autre part. La ville de Québec avait donné un banquet à lord Dufferin, gouverneur-général. Les deux consuls en question assistèrent à ce banquet, auxquels prirent part un grand nombre de personnages importants du pays. Ceux-ci furent placés à la table d'honneur, et les consuls, qu'on parut ignorer, furent relégués à la table commune aux souscripteurs ordinaires. Les deux représentants étrangers se trouvèrent offensés de ce procédé. Ils se plainquirent bruyamment par la voix des journaux, et protestèrent contre ce qu'ils considéraient à la fois comme un affront et comme une violation de leurs droits. Ils prétendirent avoir des titres à la préséance, et finalement en appelèrent à leurs gouvernements respectifs du différend. Nous ignorons la réponse que reçut le consul d'Espagne, mais il est de fait que la plainte du consul français ne fut pas reconnue à Versailles. Le ministre déclara au plaignant qu'il n'avait aucun droit à la préséance ; qu'il pouvait l'accepter lorsqu'on la lui offrait, mais qu'il ne pouvait l'exiger et devait se contenter, en toutes circonstances, du rang qu'on lui assignerait.

Cette règle, tracée par le gouvernement français à ses délégués consulaires, est généralement admise par les nations. Les consuls ne sont pas des représentants diplomatiques, comme les ambassadeurs, les ministres et les chargés d'affaires ; ils sont de simples agents commerciaux, et placés comme tels au rang des agents commerciaux ordinaires, bien qu'ils reçoivent leur mission d'un peuple entier au lieu de la tenir de simples particuliers.

La difficulté de Québec eut lieu en 1876. La réponse du gouvernement français arriva en 1877. Tout récemment, à la fin de 1878, l'Angleterre s'est prononcée à son tour, et le secrétaire d'Etat pour les colonies a lancé une circulaire adressée à tous les gouvernements coloniaux leur signifiant que les consuls étrangers n'avaient droit à aucune préséance quelconque, et que ce principe devait être reconnu dans les dépendances de la Grande-Bretagne comme il l'est dans la métropole elle-même.

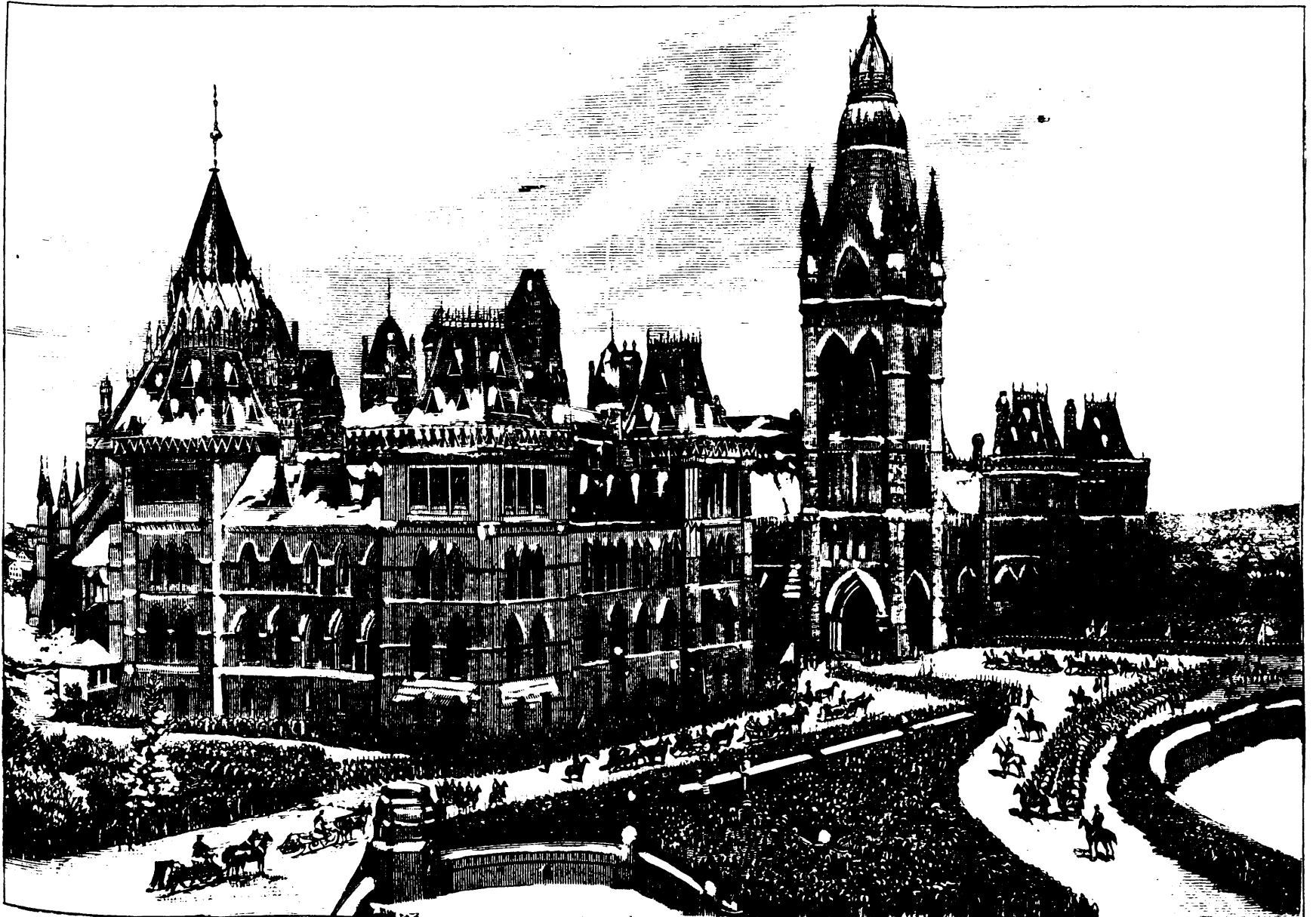
La position est ainsi bien tranchée, et la question bien définie. Quant aux consuls de Québec, personne ne songe à nier leur

LE BUREAU DU SERVICE CIVIL



WM HENRY GRIFFIN, ECR.,
 (DÉPUTÉ-MAÎTRE-GÉNÉRAL DES POSTES), PRÉSIDENT DU BUREAU DU SERVICE CIVIL

EDOUARD J. LANGEVIN, ECR.,
 (SOUS-SECRETÉIRE D'ÉTAT), SECRÉTAIRE DU BUREAU DU SERVICE CIVIL



OTTAWA—OUVERTURE DU PARLEMENT. ARRIVÉE DE SON EXCELLENCE

distinction et leur mérite personnel, qui ne sont pas inférieures à ceux de leurs collègues de la diplomatie, et il y avait peut-être manque de goût et de tact dans la conduite des organisateurs du banquet de 1876 ; cependant, le droit strict est là, et leurs protestations n'ont servi qu'à le faire affirmer plus fortement par deux des principaux gouvernements de l'Europe.

Ce n'est pas seulement avec les représentants étrangers que les règles de l'étiquette et de préséance ont donné lieu à ces sortes d'embarras. Dans le sein même de nos institutions politiques et autres, comme dans nos rapports avec nos concitoyens d'Angleterre, on se trouve assez fréquemment en face d'incertitudes et de conflits à ce sujet. Ainsi, par exemple, il n'y a pas de noblesse, dans notre pays, si l'on excepte les rares baronets ou chevaliers de création contemporaine et choisis parmi nos hommes politiques. Eh ! bien, le moindre baron, le moindre cadet ou fils puiné de noble anglais, a la préséance sur nos premiers citoyens, sur nos ministres, nos juges et même nos lieutenants-gouverneurs.

Pendant l'administration du lieutenant-gouverneur Caron, il arriva qu'un fils de lord anglais, qui était en même temps colonel et commandant d'un navire de guerre britannique, vint avec sa frégate jeter l'ancre dans le port de Québec, avec l'intention de passer quelques jours dans la vieille capitale. On s'attendait à voir ce visiteur distingué faire visite au lieutenant-gouverneur. On avait compté sans les lois de l'étiquette anglaise. L'officier ne se montra pas à *Spencer Wood* et soutint que c'était au gouverneur à venir lui présenter le premier ses respects. Il resta dans son navire et porta plainte à lord Dufferin. Celui-ci se prononça dans le sens de son compatriote, et M. Caron dut aller visiter le noble commandant.

Si cette décision de lord Dufferin devait faire loi, tous les nobles d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande auraient dans tout l'Empire la préséance qui leur est donnée dans les trois royaumes, et le dernier baronnet, de passage dans une colonie administrée par un gouverneur *roturier*, serait placé en dignité au dessus du chef de l'Etat. De même, ici, les simples chevaliers auraient le pas sur les lieutenants-gouverneurs non titrés en Angleterre. C'est le cas actuellement. L'entourage du marquis de Lorne et de la princesse, qui se compose de nobles anglais, a la préséance, comme en Angleterre même. Le lieutenant-colonel Littleton, fils d'un lord ; le major de Winton, fils d'un baron, sont les premiers personnages de la Puissance après le gouverneur-général. Leurs épouses, et lady MacNamara, fille d'un comte irlandais, ont le pas sur les femmes de nos ministres et de nos lieutenants-gouverneurs. A. G.

LES HOMMES DE 1837

PHILIPPE N. PACAUD

I

(Suite)

On s'arrêta pour délibérer.

—C'est le moment de montrer du courage, dit M. Pacaud. Si nous retournons sur nos pas, nous sommes pris, jugés et condamnés, c'est clair ! De sorte qu'à tout prix, il nous faut aller en avant. Or, tenter de franchir la rivière à la nage, ou nous jeter dans la forêt, c'est la mort certaine. Il ne nous reste donc qu'un parti à prendre, mes amis, c'est de passer tout droit !

—Comment, tout droit ? Mais le corps de garde ?

—Nous le forcerons !

—Diable ! Savez-vous qu'ils sont au moins quarante hommes armés jusqu'aux dents ?

—N'importe ! nous sommes cinq braves ; nous avons nos pistolets ; nous fondons sur eux à l'improviste ; nous en assomons quelques-uns, nous culbutons les autres, et, à la faveur du désordre et des ténèbres, nous piquons des deux vers la frontière... et, enfoncés les habits rouges ! En êtes-vous ?

—J'en suis ! répondit son frère.

—Et moi aussi ! s'écria l'homme au torpée sanglant. Qui veut me prendre en croupe ?

—Monte la jument du guide, dit M. Pacaud ; je te l'achète !

Le marché allait se conclure, lorsque les deux autres fugitifs intervinrent et refusèrent leur concours à un projet aussi périlleux. Il fallut donc y renoncer et retourner en arrière à tous hasards.

Ils atteignirent Saint-Hyacinthe sans encombre.

M. Pacaud se rendit tout droit chez lui. La maison qu'il habitait avait une aile dont le comble venait appuyer son extrémité en amont du toit principal, ce qui laissait, sous la couverture de l'aile en question, un vide sans issue. Couper une planche et s'introduire à l'intérieur, furent pour notre fugitif l'affaire d'un instant. La planche, replacée sur les chevrons, dissimulait si bien la cachette, que les plus fins limiers ne l'auraient pas éventée.

Il était temps, car les troupes anglaises entraient dans le village.

On fit les perquisitions les plus minutieuses ; les deux corps de logis furent fouillés—en apparence—dans tous les recoins, mais sans aucun résultat. M. Pacaud entendait tout du fond de son réduit, et, plus d'une fois, malgré son anxiété bien naturelle, il ne put retenir certains accès d'hilarité qui faillirent le compromettre. Deux nouvelles perquisitions furent faites, tout aussi inutilement que la première. Un mois s'écoula de cette façon.

Mais on savait, disait-on, que M. Pacaud se cachait chez lui ; et, les autorités persistant à en avoir le dernier mot, la position devenait dangereuse. M. Pacaud résolut de chercher refuge ailleurs.

M. l'abbé Prince, depuis évêque de Saint-Hyacinthe, lui avait offert un asile au collège. Il y court une bonne nuit, passe une journée à grelotter dans le clocher, et finit par s'installer dans la chambre réservée pour les visites pastorales de l'évêque, où il n'y avait alors ni feu ni lit. Le Dr Duvert, qui était l'écolier réglementaire, lui portait à manger quand il pouvait ; et, du moment que tout le monde dormait, il lui prêtait son lit pour quelques heures. Enfin, un jeune séminariste lui fournit une soutane, un rabat, lui rase la barbe, lui ébauche une tonsure, et le voilà installé dans la communauté à titre de prêtre étranger. Les élèves s'écartaient respectueusement sur son passage, la main à leur casquette. Personne ne le reconnut ; pas même son jeune frère, qui faisait alors sa rhétorique dans l'établissement.

Cependant, le fameux Comeau, ce délateur de profession, dont le gouvernement s'était assuré les honteux services, ne se reposait pas. Un soir, il arrive au collège avec ses argousins. M. Pacaud, qui était aux aguets, saute par une fenêtre et rentre chez lui.

Jugez de la stupéfaction de madame Pacaud en reconnaissant son mari dans son nouveau costume !

Mais il fallait fuir, fuir encore, fuir toujours. M. Pacaud se réfugia alors chez un pauvre homme de Saint-Hugues, dont la chaumière, ou plutôt la cabane, était à deux pas de la forêt, mais qui n'avait pas autre chose à donner que son dévouement. Epuisé par toutes sortes de privations, M. Pacaud lui dit un jour :

—Mon ami, il est temps que je te débarrasse de ma personne ; va dire à monsieur le curé que je suis ici. C'est un prêtre et un gentilhomme : il ne me trahira pas.

Le brave homme partit et s'acquitta de sa commission.

—Cela ne me regarde pas, répondit le curé ; seulement, tu diras à M. Pacaud que je pars ce soir pour un assez long voyage ; qu'il prie le bon Dieu pour moi !

M. Pacaud comprit de suite l'ingénieux moyen que prenait le bon abbé pour lui être utile sans se compromettre. Le soir même, la ménagère le recevait au presbytère avec toutes les déférences imaginables ; et, pendant huit jours, cette maison hospitalière fut pour le pauvre proscrit un véritable paradis terrestre.

Un soir, cependant — les huit jours

étaient écoulés—il aperçoit sa propre voiture arrêtée en face du presbytère, sans conducteur. Qui l'avait amenée là ? La ménagère n'en savait rien. Alors M. Pacaud comprit qu'il était temps de déloger. Il se jette dans sa voiture et s'élança à fond de train sur la route de Saint-Hyacinthe. Lâcher les guides et se précipiter dans la porte de sa demeure, qu'il trouva heureusement ouverte, fut l'affaire d'un clin d'œil.

Il se mit à la fenêtre : un homme venait de s'emparer du cheval, presque à l'instant même où Comeau et ses recors, flairant quelque bonne aubaine, débouchaient sur la place.

—A qui cette voiture ? cria celui-ci.

—La jument appartient au collège, répondit l'homme, et la cariole à M. Pacaud. Mais, comme il est absent, nous nous en servons quelquefois : je viens justement la lui remettre.

Là-dessus il se met à déceler tranquillement, pendant que l'odieuse Comeau s'éloigne en grommelant les jurons les plus énergiques de son répertoire.

M. Pacaud dut errer ainsi, pendant plusieurs mois, d'un endroit à un autre, toujours sur le qui-vive et toujours poursuivi à outrance par les sbires du gouvernement. Ce n'est jamais sans émotion qu'il se rappelle surtout la généreuse et cordiale hospitalité qu'il reçut chez M. H.-L. de Martigny, seigneur de Saint-Hugues, et M. Aimé Massue, seigneur de Saint-Aimé.

Enfin, au printemps de 1838, la proclamation de lord Gosford lui permit de rentrer dans ses foyers.

Mais il n'était pas au bout de ses tribulations. L'échauffourée de 1838 devait avoir pour lui des conséquences bien autrement désagréables.

II

Ces longs mois de réclusion, autant que les leçons de l'expérience, avaient calmé considérablement, chez M. Pacaud, l'enthousiasme du jeune homme. Il n'avait pas moins d'amour pour son pays, sans doute ; mais il avait réfléchi à la folie de leur entreprise ; et quand, dans l'automne suivant, le Dr Robert Nelson se mit à la tête d'une nouvelle insurrection, il était bien déterminé à n'y prendre aucune part.

Malheureusement pour lui, M. Elisée Malhiot, l'un des chefs du mouvement, vint à Saint-Hyacinthe pour communiquer avec les patriotes de l'endroit. Une assemblée secrète eut lieu, M. Pacaud eut la faiblesse de s'y rendre. Ils étaient espionnés : il n'en fallait pas plus pour lui faire perdre tous les bénéfices de l'amnistie. Il eut beau ne plus bouger de chez lui ; il était compromis, et son nom marqué d'une croix rouge.

Le 3 novembre, l'insurrection éclata.

Elle fut héroïque, mais les choses tournèrent mal dès le début. Les patriotes de Saint-Hyacinthe allèrent rejoindre ceux de Verchères et de Chambly pour recevoir les armes qu'on leur avait promises et qui devaient arriver des Etats-Unis. Malheureusement, ils avaient été odieusement trompés. La plupart s'en retournèrent chez eux en maudissant leurs chefs ; et Nelson, entouré de deux à trois cents hommes à moitié armés de mauvais fusils de chasse, et fuyant devant Sir John Colborne qui marchait sur Napierville à la tête de sept ou huit mille hommes, dut se replier sur Odelltown, et là accepter la bataille contre un ennemi cinq fois supérieur en nombre, et qui avait même de l'artillerie à sa disposition.

—Prenons leur canon, cria Nelson ; c'est notre seule espérance.

Alors ces pauvres paysans mal armés, mal commandés, réduits à une poignée de braves, firent des prodiges. Ils refoulèrent les Anglais dans l'église, et pendant trois mortelles heures, ils se firent hacher pour s'emparer d'un malheureux canon qu'il leur aurait fallu abandonner quelques heures après. Mais bientôt, pris entre deux feux par des troupes fraîches venues de Caldwell Manor, ce groupe de héros dut succomber. Quelques-uns furent faits prisonniers ; et le reste de ceux qui avait échappé aux balles gagna la forêt.

La lutte était finie.

Elle fit place aux repréailles, qui furent sans pitié.

Comme on le sait, M. Pacaud n'était pas sorti de chez lui. Mais on ne lui tint aucun compte de cette abstention. Ses ennemis étaient déterminés à le faire payer pour ses faits et gestes de l'année précédente.

On vit arriver successivement à Saint-Hyacinthe un fort détachement des *King Dragons*, tout un bataillon des Gardes, et enfin six pièces d'artillerie ; comme s'il se fût agi d'une véritable campagne. Des enquêtes s'instituèrent sous la présidence du colonel Cathcart—depuis tué en Crimée—assisté de deux misérables Canadiens-français dont l'histoire ne doit pas même prononcer le nom ; et le pillage commença, ainsi que les arrestations.

Un soir, le notaire Henri Lappare arrive chez M. Pacaud, dans un état de surexcitation extraordinaire :

—Sauvez-moi, dit-il ; Comeau me cherche ; et s'il me trouve, je suis perdu !

—Calmez-vous, lui répond M. Pacaud ; personne ne soupçonnera qu'un rebelle ait l'audace d'en cacher un autre. Prenons notre temps, et délibérons.

Il fallait faire disparaître le fugitif ; mais comment ?

La cachette de l'année précédente n'était plus un secret pour personne ; les rues étaient remplies de troupes ; et il y avait, malheureusement, un trop grand nombre de nos compatriotes en quête d'une occasion favorable pour donner des preuves de leur loyauté. Ce fut madame Pacaud qui vint résoudre la difficulté ; et, cinq minutes après, le notaire, rasé de frais, et affublé d'un costume féminin complet à la mode du temps, quittait la maison au bras de son hôte, galant cavalier comme toujours. M. Pacaud raconte lui-même cette aventure en termes plaisants :

« La transformation fut radicale, dit-il. Non-seulement mon compagnon eut l'extrême pudeur de rabattre son voile en mettant le pied sur la rue, mais encore—avec l'inconstance naturelle au sexe dont il avait revêtu les insignes—il me planta là au sortir du village, et, léger comme une véritable fille d'Eve, s'envola pour ne s'arrêter qu'en bas de Québec, où messieurs les Anglais ne tentèrent pas d'aller lui faire la cour. »

Mal en prit à M. Pacaud de ne pas en avoir fait autant. A son retour chez lui, un lieutenant des Gardes, avec qui il avait lié connaissance quelques jours auparavant, lui annonça—avec tous les ménagements possibles, il est vrai—qu'il était chargé de la pénible mission de l'arrêter.

—Eh bien, soit ! s'écria M. Pacaud ; j'aime autant en avoir le cœur net une fois pour toutes. Mais vous êtes gentilhomme, et j'ai une faveur à vous demander : c'est de m'accompagner vous-même jusqu'à la prison, pour me protéger autant que possible contre la canaille de Montréal, qui se fait un jeu de maltraiter les prisonniers.

—Je ferai tout en mon pouvoir pour vous être agréable, répondit le lieutenant ; et la preuve, c'est que, d'ici à quelques jours, vous pouvez vous installer dans l'appartement de votre maison qui vous viendra le mieux : vous serez mon prisonnier sur parole.

—Mais en somme, demanda M. Pacaud, de quoi suis-je donc accusé ?

—Vous le demandez, cher monsieur ! Votre cas est très-grave :

« Vous avez été capitaine d'une compagnie d'insurgés :

« Haute trahison !

« Vous avez arboré des insignes républicains sur le territoire de Sa Majesté :

« Haute trahison !

« Vous avez émis des assignats payables sur le trésor de la future fédération canadienne :

« Haute trahison !

« Vous avez personnellement et publiquement porté les armes contre la couronne britannique :

« Haute trahison !

« Tout dernièrement encore, vous avez pris part à une assemblée de conspirateurs réunis pour organiser une insurrection nouvelle :

« Haute trahison !

« Vous avez importé d'un Etat voisin des armes et des munitions pour le service

des rebelles—on prétend en avoir vu entrer nuitamment des quantités considérables dans la cour de votre résidence :

“ Haute trahison !

“ Enfin, vous étiez l'organisateur du charivari qu'on a fait ici à Sir John Colborne, l'administrateur du pays et, par conséquent, le représentant direct de Notre Souveraine Dame la Reine :

“ Crime de lèse-majesté !

—Assez ! dit M. Pacaud ; diable ! quand même il n'y aurait de vrai que le quart de ce réquisitoire, il y en aurait assez pour faire pendre haut et court la moitié du pays. Décidément, mon affaire n'est pas claire ; ou plutôt, elle ne l'est que trop.

JULES AIRVAUX.

(La suite au prochain numéro.)

ECHOS D'OTTAWA

MM. Laflamme et Lacoste, de Montréal, ont plaidé, la semaine dernière, devant la Cour Suprême, une cause importante qui a duré six jours. M. Laflamme est toujours sur son terrain à la Cour, où il se retrouve avec son talent de dialecticien d'autrefois. M. Lacoste, qui plaide pour la première fois en anglais, a produit un bon effet ; il parle avec logique et facilité.

MM. Geoffrion, J.-O. Turgeon et L.-O. David ont aussi figuré devant la Cour Suprême dans des causes intéressantes.

Ce n'est pas une position agréable que celle qui est faite aux avocats canadiens-français par la constitution de la Cour Suprême. L'usage de la langue française y est bien permis, mais, en pratique, cette prérogative est parfaitement inutile, puisque, pour être compris, il faut absolument parler l'anglais, quatre juges sur six ne comprenant pas le français. On peut se faire une idée des frais et des difficultés qu'entraîne cet état de choses qui oblige les avocats de la province de Québec, non-seulement à plaider en anglais, mais souvent à traduire une partie du dossier et presque toutes les autorités sur lesquelles ils s'appuient.

* *

J'ai assisté à la répétition de l'opéra exécuté lundi dernier à Ottawa. Cet opéra est l'œuvre de M. Clappé, directeur du corps de musique des Gardes, et elle lui fait honneur, malgré les défauts qu'on y remarque. On y voit figurer, sous une forme allégorique, toutes les nationalités qui ont habité et habitent encore le Canada, depuis les anciens indigènes jusqu'aux gens de notre temps, avec une variété de costumes d'un effet éclatant. Les provinces qui composent la Confédération sont admirablement représentées par mesdames Gélinas et Corbett et mademoiselle Jane Aumond ; le Canada, par madame Harrisson ; le Canada sauvage, par M. Gourdeau ; trappeurs, chasseurs et mineurs sont aussi représentés, et tous, bien entendu, finissent par rendre leurs hommages à la princesse Louise et au marquis de Lorne. Le coup d'œil que la scène offre quand les deux cents personnes qui composent ces groupes variés sont sur le théâtre, est des plus pittoresques. La musique des chœurs est souvent entraînant ; celle des soli ne nous paraît pas aussi bonne.

* *

Les adieux faits par le *National*, avant de mourir ont été remarqués. Comme il faut toujours respecter les dernières paroles des mourants, je me contenterai seulement de faire observer qu'il aurait pu se dispenser d'attribuer ses malheurs et sa mort au *Bien Public* et à des personnes qui auraient beau à répondre si elles le voulaient. Les \$30 par jour perdues par la faute du *Bien Public* prêtent à rire, quand on voudrait être sérieux dans des circonstances aussi tristes.

* *

Lorsque *L'Opinion Publique* paraîtra, la semaine prochaine, la question Letellier sera probablement devant la Chambre, sous forme d'adresse au gouverneur-général, demandant la destitution de l'hon. M.

Letellier. Que va-t-il arriver ? *Tot sensus tot capita*, autant de sentiments que de têtes. On croit généralement qu'il y aura une forte majorité dans la Chambre en faveur de la destitution, mais on doute qu'il en soit ainsi au Sénat. Et, en supposant qu'il y ait majorité dans les deux Chambres, le gouvernement destituerait-il, et, si les ministres le veulent, le gouverneur-général le voudra-t-il ? Autant de questions qu'on se pose sans pouvoir y répondre. Il est certain que le marquis de Lorne a manifesté l'espoir, dès son arrivée, qu'on ne le forcerait pas à signer la destitution de l'hon. M. Letellier. Sir John aurait alors pris la résolution de lui épargner ce sacrifice et de se dégager des promesses qu'il avait faites. Mais, en présence d'un vote des deux Chambres, que ferait le gouvernement ? Que ferait le marquis de Lorne ? Les partisans de la destitution croient que le gouvernement serait alors obligé de passer un ordre en Conseil donnant effet à la demande de la Chambre, et que le gouverneur-général ne pourrait plus reculer.

UN CANADIEN-FRANÇAIS D'UN CERTAIN AGE

Il est mort, il y a quelques années, aux États-Unis, un Canadien-français âgé de 134 ans. Lorsqu'il émigra du Canada aux États-Unis en 1814, alors que Pittsburg n'était encore qu'un village, il avait 70 ans. De Pittsburg il se rendit à la Nouvelle-Orléans dans un des bateaux à fonds plat dont on faisait usage dans ce temps-là. Il avait passé une partie de sa vie dans le Nord-Ouest qu'il avait parcouru en tous sens en qualité de trappeur au service de la compagnie de la Baie-d'Hudson.

Il n'avait jamais été malade ; quelques minutes avant de mourir, un matin, il dit à sa famille qu'il ne verrait plus le soleil se coucher. En effet, le soir, il était mort, la machine était enfin arrêtée. Il racontait des événements assez éloignés. Par exemple, il se rappelait fort bien qu'il était occupé à couper du bois sur un morceau de terre qu'il occupait près de Québec, lorsque Wolfe fut tué sur les plaines d'Abraham, dans le mois de septembre 1759. Et, pour prouver qu'il ne confondait pas Wolfe avec Montgomery, il donnait des faits et des incidents qui démontraient qu'il savait ce qu'il disait. Il se souvenait aussi fort bien du siège de la Nouvelle-Orléans par Jackson, en 1814, et prenait plaisir à dire en riant qu'on avait refusé de l'enrôler, parce qu'il était trop vieux. Il devait alors avoir 80 ans. Il prit part aux explorations qui furent faites par Lévis et Clark, sur la rivière Missouri, et à la découverte du fleuve Columbia, en 1803-7. Comme il avait une expérience difficile à surpasser, il était considéré comme l'un des meilleurs voyageurs et trappeurs qu'on pût trouver, et fut employé comme tel jusqu'à il y a trente ans environ.

NOS GRAVURES

Ouverture du Parlement

Cette gravure représente l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur-général aux bâties parlementaires un quart-d'heure avant Son Altesse Royale.

Paris sous la neige

On peut voir par cette gravure que les Parisiens ne sont pas habitués aux tempêtes de neige. Ils ne savent même pas manier la pelle.

Un drôle de véhicule

La curiosité des gens de Montréal, qui se promenaient, il y a quelques jours, sur la rue St-Jacques, a été vivement excitée par l'apparition de ce véhicule original, sur lequel l'on remarquait deux jeunes gens bien connus à Montréal.

Un cerf gigantesque

Ce cerf a été tué par un sauvage du nom

de Baptiste Cimon, dans le mois de décembre dernier. Il appartient à une espèce gigantesque, très-rare de nos jours. Ses bois mesuraient sept pieds de hauteur sur six de largeur. Il doit être empaillé et placé dans le musée du gouvernement.

Perdus dans une tempête

La semaine dernière, un charretier et ses deux fils, allant de Lorette à Québec, dans un sleigh tiré par deux chevaux, perdirent leur chemin et s'enneigèrent. Des habitants du voisinage vinrent à leur secours et réussirent à les sauver, mais les chevaux restèrent là, et, le lendemain, ils étaient presque gelés.

William-Henry Griffin

Député-maire-général des postes et dans le service civil depuis plus de cinquante ans ; un de ces officiers utiles qui travaillent toute leur vie consciencieusement dans l'intérêt public, et ont rarement le mérite des améliorations et des réformes qu'ils font. Il entra dans le département des postes en 1831, et arriva par degrés à la position importante qu'il occupe maintenant.

Edouard-Joseph Langevin

Sous-secrétaire d'état ; frère de monseigneur de Rimouski et de l'hon. maître-général des postes ; reçu notaire en 1858 ; nommé greffier de la couronne en chancellerie en 1865 et sous-secrétaire d'état en 1873 ; recommandé par M. Parent, qu'il a remplacé ; excellent officier, laborieux et habile ; marié en 1877 à mademoiselle Armstrong, fille du juge Armstrong, de Sainte-Lucie, une jeune femme accomplie sous tous les rapports.

Un attelage de chiens

Le chien du Nord-Ouest est un animal précieux qui remplace le cheval dans ces immenses contrées. En général, cinq chiens attelés sur un traîneau suffisent et font dans une journée entre 60 et 70 milles avec une charge allant jusqu'à 7 ou 800 livres.

Ils sont dirigés par un métis qui court tout le temps devant eux. Ils ne mangent pas de la journée ; on attend qu'ils aient fini leur course pour les faire manger, et alors on les régale de harengs salés qu'ils dévorent.

Un requin échoué

Ce monstre a été pris dans la baie de Saint-Jean et il est exposé maintenant sur le marché au poisson de Portland. Il a six pieds de long sur dix pouces d'épaisseur. Le requin est appelé le monstre des mers ; c'est, en effet, un animal dégoûtant et féroce muni d'une gueule et d'un estomac qui lui permettent d'avaler quoi que ce soit.

Dans l'estomac d'un requin, pris à Sydney, on a trouvé un jambon, plusieurs cuisses de mouton, le quartier de derrière d'un cochon, la tête et les pattes d'un gros chien avec une corde autour du cou, plusieurs livres de cheval et un grand nombre d'autres matières.

Les embarras de Bébé

(Voir le dernier numéro.)

Nous en sommes restés sur un mouvement d'impatience bien légitime de la part de Bébé ; il a voulu chasser le chat de la pointe de son pied mignon. Mais on agit difficilement le pied sans qu'une perte d'équilibre s'en suive ; le lait s'est répandu sur le sol, et le chat de se jeter dessus de nouveau.

Mais Bébé, mûri par l'expérience, laisse le chat à ses attractions gastronomiques, remet son bol de niveau, et ne songe plus qu'à gagner le port, c'est-à-dire la salle à manger. Tel nous le représente le cinquième acte.

C'est simple comme bonjour. Pourtant, rien ne va tout seul dans la vie, et pas une situation n'est exempte de pièges. Devant Bébé se dresse, fermée, la porte du port désiré. C'est le sixième acte, hélas !

et c'est celui de la perplexité ! Bébé regarde l'huis maudit et fait son plan de bataille. S'il soutient le bol de la main gauche seulement, et que la main droite, restée libre, se porte sur le bouton de la serrure, l'équilibre ne sera-t-il pas compromis par la main comme il l'a été par le pied tout à l'heure ? Bébé réfléchit et fait ses plans.

Il se décide au septième acte. Bébé pose son grand bol de lait à terre. Libre alors de tout soin, il va des deux mains attaquer l'obstacle. Ou Sésame sera bien rebelle ou Sésame s'ouvrira. L'idée est lumineuse. Elle est un corollaire logique de ce vieil adage qui ne veut pas qu'on coure deux lièvres à la fois. Donc, Bébé procédera par ordre. Premier lièvre, la porte à ouvrir ; second lièvre, le bol à relever et à porter triomphalement à sa destination dernière.

La manœuvre est faite. Bébé court son premier lièvre et, hissé sur la plus fine pointe des ses pieds, de ses deux mains il tenaille la porte. Cela ne va pas tout seul ; car Bébé atteint à peine la serrure, si grand qu'il se veuille faire. N'importe, il est tout entier à son lièvre, il ne veut pas autre chose, il le prendra bien sûr, et par les oreilles encore !

—Qui ; mais Bébé compte sans l'ennemi qui, subrepticement, s'est glissé à sa suite. Minet est là, le perfide, le traître ! Il profite de l'occasion, et tombe sur le second lièvre pendant que Bébé chasse le premier. Oui ; telles sont les traverses dont le tableau du 8e acte nous permet de mesurer les affreuses péripéties. De Charybde Bébé est tombé en Scylla. Dans la crainte de laisser couler quelques gouttes du précieux liquide, voici qu'il a livré le liquide tout entier... Si la porte rebelle résiste cinq minutes encore, en restera-t-il seulement plein un dé à coudre pour être porté à destination !

Laissez donc le premier lièvre Bébé, et avisez au second, en dépit du proverbe.

DEUX PREMIERS MINISTRES

On lit dans *l'Événement* :

Il y a quelque trente ans, la pension Keller, institution de haute éducation située en plein quartier latin à Paris, comptait deux élèves dont l'un se faisait remarquer par le sérieux précoce et la gravité de son maintien, et l'autre par le joyeux entrain de son caractère.

Le temps a marché et ces deux élèves ont fait leur chemin dans le monde. Ils ont oublié ou à peu près leurs anciennes relations, leur fraternelle émulation ; mais le vieux professeur, lui, l'excellent et paternel M. Keller ne les a pas perdus de vue. Il les a suivis avec intérêt dans leur carrière, et il a le plaisir de dire aujourd'hui que sa modeste et studieuse maison a vu sortir de son sein deux hommes qui lui font grand honneur, deux premiers ministres, en un mot.

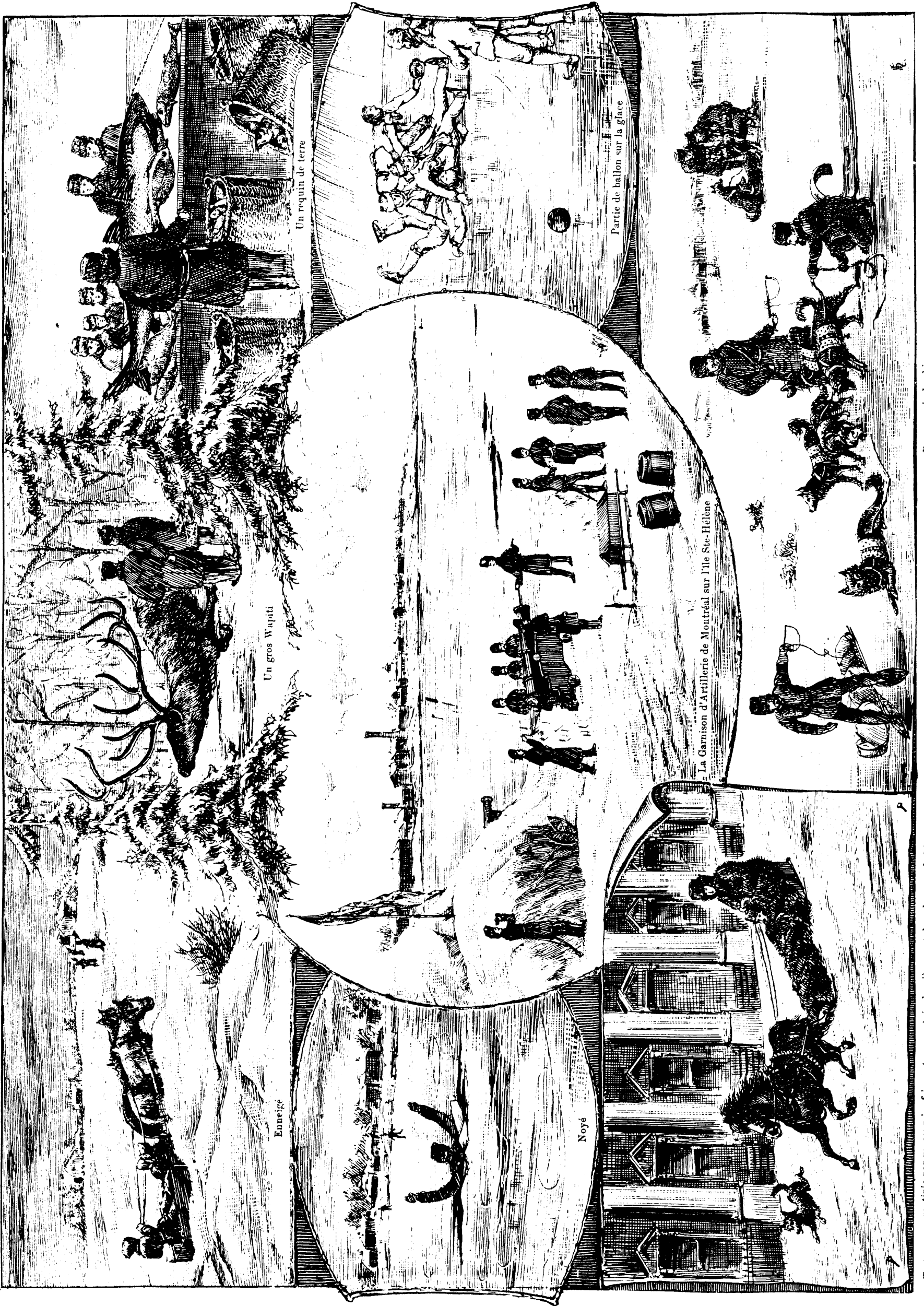
L'aîné des deux est premier ministre d'un grand pays ; ce pays s'appelle la France et lui-même se nomme Richard Waddington.

Le plus jeune ayant vécu dans une moindre sphère, est arrivé moins haut ; mais il est tout de même parvenu au degré le plus élevé de l'échelle qu'il a tenté de gravir. Il est premier ministre d'une province restée française, la province de Québec, et son nom, Henri-Gustave Joly, y est considéré comme un symbole d'honneur et de loyauté.

Le bon professeur, qui ne mesure pas les distances avec le compas, mais avec le cœur, s'enorgueillit du premier ministre de la petite province comme du premier ministre de la grande République ; et citant ces deux exemples à ses élèves, dans ses paternelles allocutions, il leur dit : Mes enfants, suivez les traces de Richard Waddington et de Gustave Joly.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au Rév. JOSEPH T. IMMAN, Station D, New-York.



Un gros Wapiti

Un requin de terre

Partie de ballon sur la glace

La Garnison d'Artilerie de Montréal sur l'île Ste-Hélène

Train sauvage, tiré par un coursier fringant, rencontré dernièrement dans les rues de Montréal

Des convois de chiens

INCIDENTS DE LA SEMAINE DERNIÈRE



Le boulevard des Capucines.

Le Moulin de la Galette, à Montmartre.

Le Pont-Royal.

Le boulevard Montparnasse.

Nôtre-Dame, vue prise du quai de Béthune.

PARIS SOUS LA NEIGE. — (Dessins d'après nature, par M. Vierge.)

"Place au théâtre!"
Des éclats de rire accueillirent cette aimable saillie, et Taupier respira en voyant que sa proie ne pouvait plus lui échapper.
"Citoyens, vous allez voir Blondin, le héros du Niagara," glapit l'horrible drôle en s'avançant sur une des poutrelles.
Le corps en équilibre, les bras étendus en balancier, il parvint, avec une adresse de singe, jusqu'au milieu de la salle.
Arrivé là, il s'assit à califourchon, défit la corde qu'il avait attachée à sa ceinture et la laissa couler, un bout de chaque côté de la poutre.
"Maintenant, citoyens, on commencera quand vous voudrez," cria le petit monstre.
Un mouvement se produisit dans le groupe des misérables qui entouraient Landreau.
Il n'y avait plus à reculer.
L'instrument du supplice était là; il suffisait de passer un des bouts de la corde autour du cou de la victime et de peser vigoureusement de l'autre côté pour enlever le patient et l'envoyer dans l'éternité.
De ces bandits des deux sexes, les moins féroces s'écartèrent avec une répugnance visible, tandis que les plus acharnés se mirent en devoir de préparer un nœud coulant.
Pendant toutes ces affreuses péripéties, le garde-chasse avait gardé son sang-froid; il était très-pâle, mais il portait la tête haute et il n'avait pas prononcé un mot depuis que sa chute l'avait mis à la merci de cette foule stupide et féroce.
Il avait assez souvent vu la mort de près pour ne pas la craindre, et l'idée ne lui vint même pas d'essayer de se justifier au risque de compromettre les dames du chalet.
D'ailleurs, il était trop tard et toute tentative pour attendrir ces brutes eût été en pure perte.
Landreau éleva son âme à Dieu et se prépara à mourir.
Les ignobles apprêts étaient achevés.
Quatre bourreaux d'occasion avaient saisi la corde, le nœud coulant était fait et se balançait à quatre pieds du sol.
"Allez-y, citoyens," cria du haut de la poutrelle le vipereau de Bourignard.
La victime, poussée par les scélérats qui la tenaient, fut conduite à ce gibet improvisé, et un gredin aux cheveux plats se chargea de passer le fatal collier.
Taupier suivait l'affreuse opération d'un œil sec.
Quelques femmes, prises d'un accès tardif de sensibilité, se précipitèrent vers la porte.
Quant aux deux gardes nationaux qui avaient arrêté Landreau, ils étaient déjà partis.
Ces miliciens, plus bêtes que méchants, arrêtaient volontiers les gens, mais ils n'aimaient pas à les voir tuer.
"Enlevez!" cria le fils du portier.

F. DU BOISGOBEY.

(La suite au prochain numéro.)

CHOSSES ET AUTRES

On croit que M. Langelier remplacera M. Bachand comme trésorier de la province.
Un nouveau journal portant le nom de la Patrie a remplacé le National. M. Beaugrand en est le propriétaire et il le rédige conjointement avec M. Tremblay.
Un nouveau journal vient de paraître; il s'appelle La Thémis, et sera rédigé par l'hon. juge Loranger et par MM. de Montigny, de Bellefeuille, de Lorimier, Beaudry et Desrosiers.
M. Rivard a été élu maire de Montréal par une majorité de 290 voix contre l'hon. J. L. Beaudry.
M. Rivard a le droit de se féliciter d'arriver à une position aussi élevée, à un âge comparativement jeune encore.
Nos lecteurs ont dû remarquer que le dernier paragraphe de la biographie du lieutenant-colonel de de Salaberry, publiée dans le dernier numéro de L'Opinion Publique, n'était pas correct. Des transpositions d'expressions font que ce paragraphe est peu français.
L'évêché de Montréal a présenté à M. A. Desève, artiste distingué de cette ville, un violon valant au moins \$2,000. Cet instrument compte deux siècles d'existence. Il a été fabriqué par le célèbre Gagnorius et avait été donné à l'évêché par un officier anglais.
Quelques journaux libéraux prétendent que le Gouverneur-Général référera la question Letellier au gouvernement impérial, si la motion de M. Mousseau est adoptée. Les journaux conservateurs disent que la démission du lieutenant-

gouverneur étant du ressort du gouvernement fédéral en vertu de la constitution, le gouvernement impérial n'a pas le droit d'intervenir.

Les discours prononcés par les hons. MM. Bellerose et Armand au Sénat, et publiés par le *Nouveau-Monde*, continuent à exciter la curiosité de notre monde politique. Ces deux messieurs, qui sont conservateurs, reprochent à Sir John, dans les termes les plus amers, de n'avoir pas consulté les membres français et catholiques du Sénat dans la formation du gouvernement, et d'avoir méconnu leurs droits.

Toutes sortes de rumeurs relatives à un remaniement ministériel à Ottawa, circulent depuis la maladie de l'hon. Masson. On dit que ses médecins lui conseillent de se retirer de la vie publique; il serait remplacé par M. Mousseau et M. Chapleau entrerait dans le cabinet à la place de M. Baby qui serait nommé juge à Sorel.

M. L. O. Loranger deviendrait alors chef de l'opposition à Québec. Le *Nouveau-Monde* dit qu'il espère que M. Masson restera à son poste. L'hon. ministre est mieux.

M. Mousseau a proposé, lundi dernier, secondé par M. McCarthy, la résolution suivante:

Résolu, Que le renvoi d'office de ses ministres, par le lieutenant-gouverneur de Québec, le 2 mars, 1878, était, dans les circonstances, imprudent et subversif de la position accordée aux aviseurs de la Couronne, depuis la concession du principe du gouvernement responsable aux colonies de l'Amérique Britannique du Nord.

Cette motion comporte exactement le même sens que celle présentée à la dernière session par Sir John.

Des citoyens de Montréal se sont réunis la semaine dernière pour considérer l'opportunité d'élever un monument à M. de Maisonneuve, le fondateur de Montréal. Cette idée patriotique arrive dans un mauvais temps; la crise rend les souscriptions difficiles; mais il faudra plus de temps et de zèle pour réussir, voilà tout. Quand on songe que ni Québec ni Montréal ne possèdent encore de monument rappelant la mémoire de leurs héroïques fondateurs! les Champlain et les de Maisonneuve. Mais Jacques Cartier lui-même en a-t-il un? Nous reviendrons sur ce sujet.

Nous recevons de messieurs J. B. Rolland et fils les deux ouvrages ci-dessous mentionnés, savoir: *Les Légendes de saint Joseph et La vie et les vertus de saint Joseph* d'après les livres saints, par le Père H. Saintrain. Ces deux livres ont un à-propos tout particulier pour le mois de mars, qui, ainsi que nos lecteurs le savent, est tout spécialement réservé pour honorer le patron de l'Eglise universelle. Comme livres de piété, ces deux ouvrages sont fort recommandables et nous ne doutons pas que nos établissements d'éducation et les familles leur feront un bon accueil.

Les nouvelles d'Europe sont maigres. Le prince impérial Napoléon entre dans l'armée anglaise et va se battre contre les Zulus au Cap.

La peste continue ses ravages. C'est bien la véritable peste, la terrible peste, la terreur du moyen-âge; on dit que si elle pénètre en Europe, elle emportera le tiers de ses habitants.

L'amnistie a été votée par les deux Chambres en France. Quelques communistes seulement en sont exclus.

On dit que M. de Macère sera forcé de quitter le cabinet, si ce n'est pas déjà fait. Le parti républicain ne le trouve pas assez énergique.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la correspondance que M. Globensky, de Saint-Eustache, nous envoie, relativement à l'endroit où le monument destiné à honorer la mémoire de de Salaberry devrait être élevé.

Les raisons apportées par M. Globensky à l'appui de sa cause, sont si fortes, qu'elles nous ont converti à son opinion et con-

vaincu que le monument devrait être élevé à Montréal.

Nous croyons qu'on ne devrait pas commencer la souscription avant de s'être entendu sur cette question.

A l'assemblée annuelle de l'Union Commerciale de Québec, tenue le 19 février dernier, les officiers suivants ont été élus pour 1879-80:

- Président: L. C. Marcoux, réélu;
- Vice-président: L. Morency, réélu;
- Sec.-archiviste: Eugène Roy, réélu;
- Sec.-correspondant: C. F. Lacroix;
- Trésorier: Oscar Archambault;
- Ass.-trésorier: W. Gaboury;
- Bibliothécaire: Joseph Martineau;
- Ass.-bibliothécaire: Georges Gagnon;
- Membres adjoints au bureau de direction: MM. Cyrille Gingras, Charles Villeneuve, Louis Lapierre, F. I. Moffet et P. Huot.

De tous les projets qui seront soumis à la Chambre durant la présente session, aucun n'aura plus de droit à la considération de la Chambre que celui d'établir un réseau complet de télégraphe sous-marin, devant relier les îles du golfe Saint-Laurent et les endroits éloignés de la terre ferme aux lignes télégraphiques en existence dans le pays. C'est M. Fortin qui, naturellement, mettra cette importante question devant la Chambre; on sait que depuis longtemps il s'en occupe, et qu'il a fait, à ce sujet, des lectures et des discours du plus grand intérêt. Il s'agit de prendre les moyens de secourir les navires en naufrages, de faire réduire les taux d'assurance élevés imposés sur les vaisseaux qui naviguent dans le golfe Saint-Laurent, et d'empêcher le commerce de prendre la route de New-York. Qui refusera de secourir l'honorable député de Gaspé? Nous tâcherons de parler bientôt de ce projet si digne de l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la prospérité publique.

L'*Observatore romano* signale, dit le *Monde*, un fait qu'il prend dans le rapport sur l'administration communale de Rome, récemment publié par le syndic, M. Raspoli.

En 1867, Pie IX, dans son inépuisable charité, acheta pour un peu plus de 200 mille livres de blé pour les pauvres de Rome, et il fit faire cet achat par le sénateur de Rome, M. le marquis Cavalletti.

Or, aujourd'hui, le gouvernement libéral italien, se prétendant le légitime successeur du gouvernement pontifical, considère cette générosité de Pie IX comme un prêt fait à la municipalité, en réclame la restitution, et a commencé par se payer de ses propres mains, en retenant 180 mille livres qu'il devait à divers titres à la commune de Rome. "En d'autres termes, dit l'*Observatore romano*, le gouvernement régénérateur veut se faire payer par les pauvres de Rome le blé que Pie IX leur a donné, par un acte de charité, pendant la disette de 1867."

Nous nous abstenons, ajoute-t-il, de tout commentaire sur cette énormité: nous nous contentons d'inviter nos lecteurs à faire une comparaison entre la conduite de Pie IX et celle des italianissimes.

LES FEMMES

L'amour est de toutes les passions celle que les femmes sentent et expriment le mieux. La tendresse des femmes est vive, curieuse, pleine de détails intéressants.

De tous les chagrins que peut éprouver une femme, le plus humiliant pour elle c'est l'indifférence d'un homme qui l'aimait, et dont elle a fait cesser l'amour.

Une femme trop vive est peu capable d'attachement; trop gaie, elle est peu propre au sérieux de l'amour.

L'amitié, ou plutôt la liaison entre les femmes, est moins l'effet de la sympathie que des confidences qu'elles se font réciproquement.

Un honnête homme n'aura jamais de meilleur ami que sa femme, si elle est vertueuse et raisonnable.

MELANGES

LES CHATS SUR UN CADAVRE

Daniel Sheenan est mort subitement à New Albany, Indiana, le 30 janvier. Le soir, deux hommes furent chargés de veiller au corps. Vers minuit, un d'eux, Thomas Flynn, alla examiner le cadavre, et quelle ne fut pas sa stupeur en voyant trois chats sur le mort. Il essaya de les chasser par un mouvement de la main, mais les chats voulurent se rebeller. Alors il prit un tisonnier et commença à les attaquer; cependant, lui et des compagnons que ses cris attirèrent eurent fort à faire pour les chasser de la chambre. Les fenêtres étaient fermées et l'on vit bientôt une troupe de chats sauter à la fenêtre avec des yeux étincelants et le poil droit sur le dos.

Quelques moments plus tard, il fallut ouvrir les fenêtres pour laisser échapper l'odeur forte du cadavre. Les chats reparurent au nombre d'environ un cent, paraît-il, et essayèrent de passer par l'étroite ouverture que l'on avait faite. Lynn se tint à la fenêtre et avec le tisonnier frappait sur la tête des plus hardis. Il fallut rabattre la fenêtre sur plusieurs de ces chats terribles et les brûler avec un fer rouge.

Pendant plusieurs heures et surtout chaque fois que l'on levait les fenêtres, une lutte s'engageait entre les gardiens et les chats.

C'est un cas remarquable, dont n'a jamais entendu parler le public.

MYSTÈRE

Le 9 novembre 1853, un équipage luxueux s'arrêtait sur la lisière d'un bois étendu des environs de Francfort. Une vieille dame descendit de la voiture et les laquais remirent entre ses mains une ravissante petite fille avec laquelle elle s'enfonça dans le bois.

Après avoir remis à l'enfant du pain et de la viande enveloppés dans une serviette de la toile la plus fine, la vieille dame lui dit: "Attends-moi ici quelques instants. Je retourne jusqu'à la voiture et te ramènerai ta mère."

Mais elle ne revint pas, et l'enfant erra pendant trois jours dans la forêt, appelant "maman et Bertha." Le quatrième jour, au matin, elle fut trouvée par une paysanne, qui la porta dans une maison du village voisin, où la petite fille coucha une nuit. Le lendemain matin, après lui avoir enlevé ses beaux habits, ses boucles d'oreilles et un médaillon en or, elle fut couverte de haillons et abandonnée sur la route. La pauvre enfant arriva jusqu'au village de Weinkirchen en criant en hongrois: "Où est maman?"

Personne ne comprenant le hongrois dans le pays, on la prit pour une mendiante, et, conduite chez le juge d'Offenbach, celui-ci la condamna à la prison. Toutefois sa gentillesse et ses bonnes manières la sauvèrent de cette punition et, en peu de temps, elle devint la favorite du tribunal. Puis la municipalité d'Offenbach se chargea de son éducation et lui fit apprendre l'allemand.

Lorsqu'elle sut suffisamment la langue, elle révéla l'histoire la plus étrange. Elle ne se souvenait que de deux mots: "Temeser" et "Bertha." Elle avait été enfermée avec son frère pendant plusieurs mois dans une cave où on tenait des oies. Bertha la fit sortir de la cave, et c'est elle qui, sans doute, l'amena aux environs de Francfort.

UN HUISSIER ANGLAIS MIS EN FUIITE PAR LES RATS

Le *Standard*, de Londres, raconte, dans un de ses derniers numéros, une histoire véritablement extraordinaire, qui se serait passée dans le comté de Cardigan.

D'après la loi anglaise, le mari est responsable, vis-à-vis des autorités, des frais d'entretien de sa femme lorsqu'elle entre au *workhouse*, qui est, comme on le sait, une espèce d'intermédiaire entre un asile et un dépôt de mendicité.

L'épouse d'un vieux cordonnier, nommé Joseph Mason, ayant été admise au *workhouse* d'Aberystwith, les autorités décernèrent une saisie contre ce pauvre diable, et chargèrent un officier du shérif de l'arrêter et de le conduire à la prison s'il ne payait point.

L'officier du shérif se rendit donc à la maison du débiteur recalculant de la paroisse.

Il ne trouva dans la maison, qui était dans un état affreux de délabrement, d'autre provision qu'un petit tas de tourbe, et d'autres meubles qu'une méchante pailleuse tout en lambeaux.

Le malheureux Joseph Mason était couché sur ce grabat dans un état d'épuisement tel qu'il n'aurait pu suivre l'huissier chargé de l'arrêter.

Mais celui-ci ne put songer à s'acquitter de sa mission, car Joseph Mason était entouré d'une bande de rats qu'il avait apprivoisés, et auxquels il donnait peut-être une portion de la nourriture insuffisante qu'il parvenait à se procurer.

Ces étranges compagnons, voyant arriver un étranger dans la cabane, se jetèrent sur lui avec tant de fureur, qu'il détala au plus vite.

EMPORTÉ PAR UN SANGLIER

On lit dans la *Démocratie franco-comtoise*: "On vient de nous raconter une drôle d'aventure de chasse. Samedi, le 18 janvier, il y avait battue aux sangliers dans la forêt de R... canton de M... (Doubs), France, battue en règle présidée par les autorités locales. Un énorme sanglier fut tout d'abord blessé. L'animal, furieux, charge aussitôt les chasseurs. Le premier qu'il rencontre est le maire de la commune, qui



Les embarras de Bébé.



LA LEÇON DE PATIN

lui envoie un coup de fusil, et se retourne au même instant pour éviter le choc de la bête.

Nous trouvons dans le livre intitulé : Morale pratique, par M. Barreau, les conseils suivants que nous nous faisons un devoir de reproduire :

Aujourd'hui, écrit M. Barreau, chacun s'efforce de substituer le luxe à la simplicité, l'éclat de l'extérieur à l'aïssance du ménage.

Bon cultivateur, tu te prépares bien du chagrin ! Hélas ! cet enfant qui par ta volonté a perdu le souvenir de ses ruisseaux, de sa colline et de sa chaumière, sera peut-être assez malheureux pour oublier aussi ses parents !

Apprendre à l'enfance à aimer l'agriculture, en même temps que lui en dévoiler les secrets, c'est rendre aujourd'hui à son pays le plus utile de tous les services.

L'agriculture n'a pas les dehors séduisants de l'industrie et du commerce, elle ne fait pas les fortunes rapides, mais elle a le mérite d'être une profession qui maintient les patrimoines en même temps qu'elle aide à les accroître, qui fait vivre les familles en même temps qu'elle fortifie l'âme.

CERCLES AGRICOLES.

Pas une mention des cercles agricoles. Ce beau mouvement opéré il y a deux à trois ans par l'organisation de plusieurs cercles agricoles, n'est qu'à l'état de souvenir : cependant nos longs hivers étaient bien propres à faciliter ces associations.

L'indifférence est une bien déplorable chose, et nous ne pouvons comprendre qu'un cultivateur soit indifférent à tout ce qui peut se rapporter à sa propre profession, qui est la plus noble de toutes.

AVIS

La table des matières du dernier volume de L'Opinion Publique est maintenant prête. On peut se la procurer à nos bureaux ou en en faisant la demande par carte-postale.

A VENDRE, L'Opinion Publique depuis l'année 1870 jusqu'au 1er janvier 1879, formant neuf volumes bien reliés. S'adresser à G. D., 15, rue Ste-Thérèse, Montréal.

AVIS

Les abonnés de L'Opinion Publique qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

Les annonces de naissances, mariages et décès sont insérées à raison de cinquante centins.

DÉCES

A Montréal, le 26 février dernier, Marie-Philomène-Blanche, âgée d'un an neuf mois et quinze jours, enfant de M. L. O. Legendre, marchand.

AVIS

Un jeune homme d'une vingtaine d'années, parlant bien l'anglais et le français, et possédant quelque connaissance dans la tenue des livres, trouvera de l'emploi en s'adressant au bureau de L'Opinion Publique, 5 et 7, rue Bleury.

AVIS AUX DAMES

Le sousigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs ; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai ; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J.-H. LEBLANC. Atelier : 547, rue Craig.

MM. Narcisse Beaudry et frère, Bijoutiers et Horlogers, annoncent à leurs pratiques et au public en général qu'ils ont en magasin un assortiment de MONTRES en or et en argent, ainsi que des BIJOUX tant importés que de leur fabrication.

NARCISSE BEAUDRY, EDOUARD E. BEAUDRY, Bijoutier pratique. Horloger pratique.

Carte.—M. Charles L. A. Dozois, si avantageusement connu du public, après avoir été au service de MM. H. et H. Merrill, de la rue Notre-Dame, vient de contracter un engagement avec la célèbre Maison PILON. M. Dozois, d'une expérience incontestable, profite de cette occasion pour inviter tous ses amis et toutes les pratiques qui voudront bien le patroniser, à venir le voir dorénavant chez MM. PILON & Cie., où vous trouverez tout ce qu'il vous faut en fait de marchandises choisies (fancy), telles que Soieries, Gants de kid Alexandre, Etoffes à Robes, Echarpes en soie pour Dames, Ruban de fantaisie, Frillings, Dentelles de fil, magnifiques Châles brochés, et beaucoup d'autres marchandises de nouveautés défiant toute compétition.

Au Magasin Rouge, 551, rue Sainte-Catherine.—COMPÉTITION SANS PRÉCÉDENT DANS LE COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.—Notre magasin n'est ouvert que depuis quelques mois, et des milliers d'acheteurs l'encombrent déjà tous les jours. C'est vraiment plus que nous osions espérer. Nous nous faisons toujours un devoir d'être véridiques et sans exagération dans l'annonce de nos marchandises, ne descendant jamais à ce système vulgaire et trompeur d'annonces prônant des marchandises qui n'ont aucune valeur appréciable.

A NOS LECTEURS.—Nous sommes convaincu que nos lecteurs et aimables lectrices liront avec plaisir le compte rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine ; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement : 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables.

LES ECHECS

Adressez toutes les communications concernant ce département à M. O. TREMPÉ, No. 698, rue Saint-Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 148 : MM. C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe ; L. O. P. Sherbrooke ; V. R. Gagnon, Z. Delaunais, Québec ; A. C., Saint-Jean ; T. Lafrenière, un Amateur, S. Lafrenais, M. Toupin, H. Paradis, J. Gauthier, Montréal.

Nous regrettons de ne pouvoir publier dans son entier le compte-rendu, que nous apporte la Stratégie pour janvier, d'un banquet offert aux membres de l'Académie Aixoise des Echecs, France. Le défaut d'espace nous permet seulement de citer la fort jolie pièce de vers suivante qui a été récitée par M. l'empier, avocat :

Messieurs, dans notre Académie Des Echecs nous suivons les lois. Une Dame est notre ennemie, Nous conspirons contre les Rois.

Les galants s'attaquent aux Reines, Des simples Fous on fait grand cas, Des Cavaliers sautent sans rênes, Les Tours même vont à grand pas.

On voyage à la découverte, Assis devant un punch au rhum : De Pions la table est couverte Sans qu'on reçoive un seul pensum.

Les Rois, effrayés, sous les roques Cherchent un abri passager. A vous, messieurs, sans équivoques, Le coup et l'heure du berger.

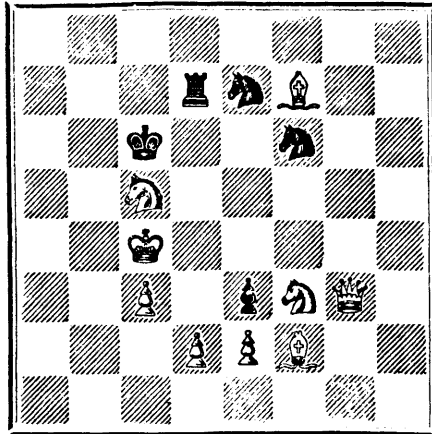
Chers membres de l'Académie, Des Echecs évitez les lois, La fortune ayez pour amie : C'est à ces souhaits que je bois.

PROBLEME No. 150.

LETTRE "G."

Composé par M. J. B. MUNOZ, New-York.

Noirs.



Blancs.

Les Blancs jouent et font échec et mat en 3 coups.

SOLUTION DU PROBLEME NO. 148.

- Blancs. 1 D 2e F R, échec 2 C 5e T R 3 D 3e R, échec et mat. Noirs. 1 R pr P 2 T joue 3 F pr F

61ÈME PARTIE.

Jouée il y a quelques années entre le célèbre Paul Morphy et M. Perrin.

(Otez le C D pour les Blancs — Gambit Ecossais.)

- Blancs. M. MORPHY. 1 P 4e R 2 C 3e F R 3 P 4e D 4 F 4e F 5 Roquent 6 P 4e C D 7 P 5e C 8 C pr C 9 P 4e F R 10 R 1er T 11 F pr P, échec 12 P pr P, échec déé. 13 D 3e F 14 D 7e F, échec 15 F 5e C R 16 T D 1er D 17 T pr P, échec 18 D 8e F, échec 19 T pr T, échec et mat. Noirs. M. PERRIN. 1 P 4e R 2 C 3e F D 3 P pr P 4 F 4e F 5 P 3e D 6 F 3e C 7 C 4e R 8 P pr C 9 P 6e D, échec déé. 10 D 5e D 11 R pr F 12 R 1er R 13 C 2e R 14 R 1er D 15 D pr P (4e R) 16 D pr F 17 F 2e D 18 T pr D

62ÈME PARTIE

Jouée en Allemagne au tournoi de Westdeutschen Schachbundes de Francfort 1878.

(Partie Française.)

- Blancs. M. L. PAULSEN. 1 P 4e R 2 P 4e D 3 P 5e R 4 P 3e F D 5 C 3e F R 6 F 2e R 7 P pr P 8 C 3e F D 9 Roquent 10 C 4e T D 11 P 3e T D 12 P 4e C D 13 F 3e C D 14 T 1er F D 15 C 5e F D 16 F 3e D 17 T pr F 18 C pr C 19 P 4e F R 20 P 5e F R 21 P 3e C R 22 T 4e F R (f) Noirs. M. A. STERN. 1 P 3e R 2 P 4e D 3 P 4e F D 4 D 3e C D 5 C 3e F D 6 P pr P (a) 7 F 5e C D, échec 8 C R 2e R 9 C 4e F R 10 D 1er D 11 F 2e R 12 P 3e T D 13 F 2e D 14 P 4e C D (b) 15 P 4e T R 16 F pr C 17 C 5e T R 18 D pr C 19 R 2e R (c) 20 T D 1er F D (d) 21 D 6e T R (e) 22 Abandonnent.

NOTES.

- (a) Ils auraient dû jouer P 3e F R. (b) Le C adverse ne demande pas mieux que d'obéir à cette invitation. (c) Les Noirs ont une position mauvaise. Il nous semble que le meilleur coup était : P 3e C R. (d) Prendre le P D coûterait une pièce par P 3e C R des Blancs. (e) Ce coup est fatal immédiatement ; en offrant l'échange des Dames, la partie aurait été prolongée, mais le résultat aurait été le même. (f) Gagnant la Dame le coup suivant.

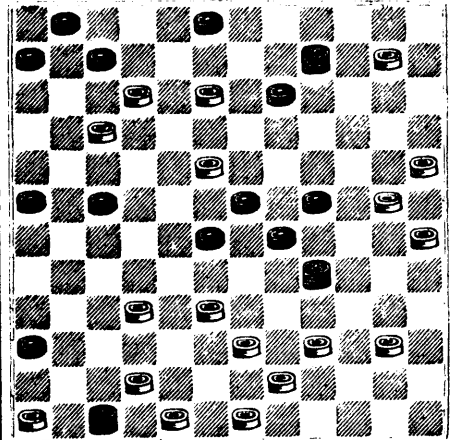
LE JEU DE DAMES

Adressez toutes les communications concernant ce département à M. J.-E. TOUWANGEAU, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLEME No. 154

Composé par M. Edouard Vallières, Pointe-Saint-Charles, Montréal.

NOIRS.



BLANCS.

Les Blancs jouent et gagnent.

Solution du Problème No. 152

Table with 4 columns: Les Blancs jouent de, Les Noirs jouent de, and two columns of numbers.

Solutions justes du problème No. 152

Montréal.—N. Chartier, J. Boyte, F.-X. Black, P. Décaureau et L. Chartier.

L'auteur du problème No. 153, désirent embellir son problème, change la dame noire sur la case 39 pour un pion noir, et remet le pion noir sur la case 9. Tel que publié, ce problème se résoud correctement.

Nous avons eu occasion de voir un magnifique damier en mosaïque que M. François Côté, menuisier, demeurant au No. 170, rue St-Martin, a fabriqué pendant ses heures de loisir. Il se compose de 13 espèces différentes de bois, et le pliquage contient 3,893 morceaux.

Dimanche, le 16 mars, après les vépres, MM. Henri Contant et Riendeau joueront au Club Saint-Pierre, rue Visitation, quelques parties de Dames pour un enjeu de \$10.

Prix du Marché de Détail de Montréal

Montréal, 28 février 1878.

Table listing market prices for various goods like flour, grains, and vegetables.

Librairie Payette & Bourgeault

On trouvera constamment à cette Librairie : Livres de prières et de piété, depuis les reliures les plus communes jusqu'aux plus riches.

Livres de littérature de tous les auteurs canadiens. Livres classiques, en usage dans tous les collèges, cou-

verts, etc., etc. Papeterie, tapisserie, imagerie, articles religieux, etc., etc., en grande quantité.

Fournitures d'école et de Bureau, une spécialité. Ordres pris pour fabriquer des cadres de toute sorte. Impressions et reliures de livres blancs exécutées sous bref délai.

Les abonnés de L'Opinion Publique trouveront un avantage en s'adressant à leur magasin pour faire relier leur journal.

Payette & Bourgeault, No. 250, rue Saint-Paul, Vis-à-vis la rue Saint-Vincent, Montréal.

DISTRICT DE MONTRÉAL. Cour Supérieure No. 729.

Dame Lucie Robert dite Lamouche, de la cité et du district de Montréal, épouse de Auguste Bousquet, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, demande ; rs. le dit Auguste Bousquet défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 15 février courant.

Montréal, 17 février 1879. ROY & BOUTILLIER, Avocats de la demanderesse.



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'acte 41 et 42 Vict., ch. 5, que deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la Gazette Officielle de Québec, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

- Canton Percé. (1er rang, Anse à Beauvils.) Lot C. (1er rang, au sud de Corner Beach.) Lot No. 5. (3e rang.) Lot. No. 17. (Rang Est, chemin Percé.) Lots Nos. 8 et 10. Canton Matane. (2e rang.) 1/4 N. E. de 1/4 S. O. (15 1/2 acres) du lot No. 14. Canton Rolette. (1er rang.) Lots 6, 7, 21, 22, 43 et 44. (2e rang.) Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 21, 22, 32, 33, 44 et 45. (3e rang.) Lots 1, 35, 36, 46. (4e rang.) Lots 17, 18, 37, 38, 39 et 40. (5e rang.) Lots 1, 2, 3, 13, 15, 16, 17, 38, 39, 40 et 46. (6e rang.) Lots 7, 8, 9, 10, 11 et 12. Canton Talon. (1er rang.) Lots 7, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 35 et 38. (2e rang.) Lots 4, 14, 15, 20, 21, 22, 34, 35, 36, 37 et 38. (3e rang.) Lots 1, 2, 3, 4, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 37. (4e rang.) Lots 20, 21, 22, 23, 36, 37 et 38. (5e rang.) Lots 16, 17, 19, 20, 36, 37 et 38. (6e rang.) Lots 11, 12, 13, 14, 37, 38 et 39. Canton Panet. (3e rang.) Lots 24 et 25. (4e rang.) Lots 5, 6, 10, 11, 12, 13 et 32. (5e rang.) Lots 17, 18 et 31. (6e rang.) Lots 20, 32 et 33. (7e rang.) Lots 3, 5, 6, 7, 15, 16, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46. (8e rang.) Lots 6, 7, 18, 19, 20, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 37, 38, 39, 40 et 42. (9e rang.) Lots 41 et 42. F. LANGELIER, Commissaire T. C. Département des Terres de la Couronne, Québec, 5 février 1879.



PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS.

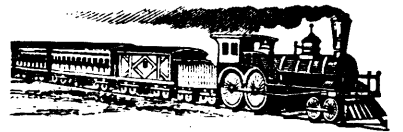
(Adjs. 1627, 1628, 1629.) En conformité de la 9e section de l'Acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les locations et ventes de terres ci-après mentionnées ont été révoqués sous l'autorité de l'Acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements :

- Canton Armagh. (1er rang N. E.) Lot No. 15, à P. Couture. (2e rang N. O.) " 24, à Philibert Morin. (1er rang N. O.) " 60, à Chs. Kemner. " 61, à Jean Kemner. " 72, à Nicolas Bernard. 1/2 N. E. du lot No. 68, à God. Gagnon. (2e rang N. E.) Lot No. 15, à Siméon Lamontagne. (1er rang S. E.) Lots Nos. 38, 39 et 40, à Norbert Labbé. Lot No. 42, à Cléop. Buteau. " 19, à Narc. Boulanger. (2e rang S. E.) " 31, à Jos. Allaire. (Rang O. Riv. du Pin.) " 6, à Thos. Lamontagne. " 7, à François Labrecque. Canton Montminy. (5e rang S. O.) " 20, à Denis Létourneau. Lot No. 1, à Paul Talbot. " 2, à Octave Talbot. " 3, à Philéas Talbot. (4e rang S. O.) Lot No. 9, à Etienne Côté. (2e rang N. E.) 1/2 S. O. du lot No. 4, à Thomas Fournier. (3e rang N. E.) 1/2 N. O. des lots Nos. 1 et 2, à Ph. Beaulien. (1er rang N. E.) Lot No. 9, à Théo. Cloutier. (4e rang N. E.) Lot No. 15, à Philéas Bernier, transporté à J. Gaumont. (2e rang S. O.) Lot No. 4, à François Guilmet. Canton Lafontaine. (7e rang.) Lot No. 3, à Ol. Bourgeault. (4e rang.) Lot No. 19, à Jacob Thériault. Canton Casgrain. (3e rang.) Lot No. 6, à Tert. Legros. (Rang A.) Lot No. 8, à Louis Ouellette, transporté à Alex. Cloutier. Canton Dionne. (1er rang.) Lot No. 5, à Pierre Charois. (6e rang.) Lot No. 3, à Amable Gagnon. Canton Leverrier. (7e rang.) Lot No. 54, à Jérôme Jalbert. Canton Fournier. (3e rang.) 1/2 S. O. du lot No. 8, à Gatien Ayot. Canton Mailloux. (5e rang.) Lot No. 36, à Thos. Dallaire. (3e rang.) Lot No. 2, à Louis Couture. Canton Woodbridge. (4e rang.) Lot No. 30, à Pierre Oct. Dionne. (5e rang.) Lot No. 17, à Amable Dionne. Canton Bégon. (Rang B.) Lot No. 42, à Hon. Roy & Cie. (Rang A.) Lot No. 49, à Antoine Belzil. (5e rang.) Lot No. 20, à Paul Boucher. Canton Viger. (5e rang.) 1/2 S. O. du lot No. 27, à Ant. Beaulieu. Lot. No. 45, à Jos. Thériault. 1/2 N. E. du lot No. 31, à Charles Bertrand. (5e rang.) Lot No. 38, à Théod. Dumont. " 15, à Georges Jalbert. (8e rang.) Lot No. 7, à J. A. Castonguay. (2e rang.) Lot No. 22, à Ad. Dionne. Lot No. 27, à Ant. Dionne. Canton Pothéngamaok. (10e rang.) Lot No. 21, à Jos. Desjardins. (11e rang.) Lot No. 20, à Ignace Desjardins. Canton Armand. (Rang A.) Lot No. 94, à Thadée Dionne. Partie du lot No. 95, à Israël Viel. Res : du lot No. 95, à Jos. Viel. Canton Whitworth. (Rang Nord.) Lot No. 17, à Ant. Dionne, père.

Produit pharmaceutique français QUINUM DE LABARRAQUE

Ce vin de quinum rend de très-grands services dans toutes les maladies longues, dont la convalescence est lent et difficile. On le donne avec succès aux jeunes filles qui ont de la peine à se former et à se développer, aux femmes qui relèvent de couches et aux personnes faibles et débilitées; il convient également aux tempéraments malades et lymphatiques. c'est donc le réparateur par excellence des constitutions épuisées. En vente chez les agents pour le Canada.

FABRE & GRAVEL, 219, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.



Chemin de Fer du Gouvernement

DIVISION DE L'OUEST

Chemin de fer Q. M. O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTRÉAL ET OTTAWA

Jusqu'à AVIS CONTRAIRE, les trains laisseront le dépôt d'Hochelaga comme suit :

Table with 2 columns: Train name and departure/arrival times. Includes Train Express pour Hull, Train Express de Hull, Train pour St-Jérôme, and Train de St-Jérôme.

Bureau-Général : No. 13, Carré de la Place-d'Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN,

Agents des Billets. Bureaux : 202, rue St-Jacques, au-dessous de l'Institut des Artisans, et 158, rue Notre-Dame.

C. A. STARK, Agent-Général pour Fret et Passagers. C. A. SCOTT, Surintendant-Général. Montréal, 19 décembre 1878.

PETIT MOIS DE ST-JOSEPH

Pensées pieuses pour le mois de Mars, avec une Neuvaine, par l'auteur des "Paillettes d'Or"

Jolie brochure in-32 de 68 pages.—Prix : Sets chaque, 40cts la douzaine, \$3.00 le cent. Montréal : Librairie St-Joseph—CADEUX & DÉROME, 207, rue Notre-Dame. L'auteur de ce pieux opuscule dédie son modeste travail à l'ange gardien de la Sainte-Famille, et le prie d'aller semer ces pieuses pensées dans les murs bénis de la famille chrétienne.

Au Clergé et aux Communautés Religieuses

Nous attirons votre attention sur notre dernière importation, consistant en Ornaments d'Eglises et Objets Religieux, Ornaments Sacerdotaux, Chandeliers, Ostensoirs, Ciboules, Calices, Encensoirs, Diadèmes, Couronnes, Cœurs, Franges en or et en argent, Drap d'or et d'argent, Mérimo, Toile, etc., etc. Bannières, Drapeaux, magnifique assortiment de Vases, Statues, Rosaire (en corail, ivoire, perle, ambre, coco, jais, grenade, etc.) Cire d'abbaye pure, Cierge en cire et en paraffine, Vin de Messe, etc., etc. Ayant nous-mêmes choisi avec soin nos marchandises en Europe, nous sommes prêts à exécuter toutes les commandes à très-bas prix.

A. C. SENECALE & Cie. Importateurs et manufacturiers. No. 184, rue Notre-Dame, Montréal.

Les cuisiniers les plus en renom affirment

que vous ne serez pas trompé si vous achetez la marque DURHAM; elle est supérieure à toute autre préparation.

Une grande netteté de couleur

est un des traits de cette préparation, et les procédés employés pour sa purification sont si parfaits, qu'elle excelle toute autre fabrique par sa basse GRAVITÉ SPECIFIQUE et son entière pureté.

S'il est quelques Dames

qui n'aient pas encore fait usage de la FARINE DE MAIS DE DURHAM, elles sont respectueusement priées d'en faire l'essai en suivant soigneusement les directions imprimées sur chaque paquet; et si elles le font, elles diront, comme tous les autres connaisseurs :

" C'est la meilleure qui existe. "

Lorsque vous demandez la FARINE DE MAIS DE DURHAM, voyez à ce qu'on vous la donne

WILLIAM JOHNSON,

28, rue Saint-François-Xavier, Montréal, Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada.

Longpré & David

AVOCATS No. 15, RUE SAINTE-THÉRÈSE MONTREAL.

A.-B. LONGPRÉ. L.-O. DAVID.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bligny, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS.



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'acte 41 et 42 Vict., ch. 5, que deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la Gazette Officielle de Québec, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

- Canton Egan. (Rang Rivière à l'Aigle.) Lots Nos. 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31. F. LANGELIER, C. T. C. Département des Terres de la Couronne, Québec, 6 février 1879.



CHEMIN DE FER Q.M.O. & O.

AVIS

Est par le présent donné que le gouvernement de Québec s'adressera au Parlement du Canada, durant la présente session, afin d'être revêtu de tous les droits et pouvoirs possédés par la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal, Ottawa et Occidental, relativement à la construction d'un pont sur la Rivière Ottawa, à ou près de la cité d'Ottawa, et d'être autorisé à obtenir et posséder dans la province d'Ontario les terrains nécessaires aux fins du système de chemins de fer de la province de Québec. Québec, 13 février 1879.

SOUS PRESSE

RECUEIL

De 16 mélodies, avec paroles Anglaises, Espagnoles et Françaises,

COMPOSÉES PAR LE

Comte de Premio - Real,

Devant paraître dans la première quinzaine de Mars, chez

A. LAVIGNE,

Editeur de musique, Importateur de pianos et harmoniums, 25, rue Saint-Jean (Banque d'Epargnes), Québec.

La Faculté Médicale conseille

d'adopter la préparation connue sous le nom de FARINE DE MAIS DE DURHAM, qui, avec du lait, est recommandée pour la nourriture des enfants. Cette marque particulière possède des qualités qui en font une nourriture bienfaisante.

Rapport de l'analyse chimique :

" Cette FARINE DE MAIS DE DURHAM est entièrement exempte d'impuretés; il est évident qu'un grand soin préside au choix du grain dont elle se compose, à ce point qu'aucune trace de matière étrangère ne s'y rencontre."

Les fabricants disent

qu'aujourd'hui comme depuis un grand nombre d'années, cette préparation reçoit tous leurs soins. Rien de plus savoureux ne saurait être préparé avec le maïs, et, grâce à leurs procédés de manufacture améliorés, toute la matière impure et étrangère en est si complètement éliminée, que cette préparation est aujourd'hui beaucoup plus légère et parfaite qu'il se rait possible par les moyens ordinairement employés.

Lorsque vous demandez la FARINE DE MAIS DE DURHAM, voyez à ce qu'on vous la donne.

WILLIAM JOHNSON,

28, rue St. François-Xavier

MONTREAL.

Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada.